Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

Les fonds locaux des bibliothèques municipales de l'Oise

Hélène Saleix

sous la direction de

Philippe Villain
Bibliothèque municipale de Senlis

1996

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

Les fonds locaux des bibliothèques municipales de l'Oise

Hélène Saleix

sous la direction de

Philippe Villain
Bibliothèque municipale de Senlis

stage effectué à la Bibliothèque municipale de Beauvais
sous la direction de
Hugues Van Besien

1996

Les fonds locaux des bibliothèques municipales de l'Oise

Hélène Saleix

Documentation of local interest in public libraries of département de l'Oise (France)

Résumé :

Présents dans toutes les bibliothèques municipales, les fonds locaux entretiennent la mémoire de la collectivité. Les BM de l'Oise s'efforcent de conserver et d'enrichir ces collections, à la fois patrimoniales et spécialisées, selon des pratiques diverses, mais qui toutes mettent en évidence deux exigences : définir aussi précisément que possible le champ d'application du fonds local ; développer une politique de coopération entre établissements.

Descripteurs :

Bibliothèque publique
Fonds spécialisés
Bibliothéconomie comparée
Fonds locaux

Key words :

Public library
Special holdings
Comparative librarianship
Documentation of local interest

Abstract :

Present in all public libraries, local documentary holdings preserve collective memory. Public libraries in " département de l'Oise " (France) keep on conserving and developing these collections, concurrently precious and specialized, in different ways,

which all show tow exigencies : to define as precisely as possible the area of application for local documentary holdings, and to develope a policy for cooperation between structures.

Introduction

La *Charte des bibliothèques*[1], adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, présente dans son article 24 (rôle des communes) le fonds local comme une des missions importantes des bibliothèques municipales :

“ Les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent constituer et entretenir, en concertation avec les archives et les musées, un fonds d’intérêt local. ”

Cette vocation fondamentale des bibliothèques municipales à conserver et développer un fonds local et/ou régional est affirmée également dans les manuels généraux de bibliothéconomie, comme le *Métier de bibliothécaire*[2] ou le *Précis de bibliothéconomie* de Brigitte Richter[3]

Cela ne fait qu’institutionnaliser des pratiques largement répandues et depuis longtemps dans les bibliothèques municipales, qui se sont toujours attachées à recueillir les traces écrites de la vie locale.

Ce souci de conserver et d’enrichir une mémoire locale va à la rencontre d’une attente de la part du public. Désir de redécouvrir son patrimoine d’abord, un patrimoine varié où l’histoire des techniques, qu’elles soient agricoles, artisanales ou industrielles, prend davantage de place, désir relayé par des politiques culturelles actives (journées du patrimoine, création d’écomusées...).Plus fondamentale encore, la volonté de se reconnaître une identité, locale ou régionale, comme peut le constater Eric Surget :

“ La quête identitaire est devenue en effet un besoin socio-culturel fort pour nombre de nos concitoyens pris aujourd’hui dans les mécanismes d’acculturation produits par une société de masse.[4]

Mission fondamentale des bibliothèques, rencontrant l’attente du public, les fonds locaux font paradoxalement l’objet de peu de travaux. “ La bibliographie du

---

[1]Citée par l’Association des Bibliothécaires Français, *Le métier de bibliothécaire*, Ed. du Cercle de la Librairie, Paris, 1996, p. 47.
[2]Association des Bibliothécaires Français, Le *métier de bibliothécaire, op. cit. p. 317.*
[3]Brigitte Richter, *Précis de bibliothéconomie,* 5[e] éd. rev. et mise à jour, München, London, New-York, Paris, KG Saur, 1992, 298 p.
[4]Eric Surget, “ Mémoire régionale, l’exemple de Niort ”, Bulletin d’information de l’Association des bibliothécaires français, n°160, 3[e] trimestre 1993, p. 27-31.

sujet est très maigre et l'article le plus récent est vieux de huit années[1] " regrette André-Pierre Syren, qui heureusement est en train depuis quelques années de réactualiser la question.

Peut-être trop particuliers - chaque fonds local est unique - et à la fois trop banals - ils existent dans toutes les bibliothèques, ils sont rarement, à l'encontre d'autres fonds patrimoniaux, très spectaculaires - les fonds locaux intéressent peu les auteurs.

Cependant, fonds spécialisés, les fonds locaux n'en sont pas pour autant complètement isolés, et certains changements en cours ou attendus dans les bibliothèques, ne manqueront pas de les affecter : évolution prévisible des pratiques de dépôt légal, confirmation du CD-Rom comme support de communication, transmission des documents à distance, interrogations sur les statuts des bibliothèques municipales classées et des bibliothèques municipales à vocation régionale, mais aussi diminution de plus en plus nette des moyens octroyés dans certaines bibliothèques municipales... Tout cela a ou aura des conséquences particulières pour les fonds locaux et/ou régionaux[2].

Dans ce contexte, quelles sont les politiques, quelles sont les pratiques que développent les bibliothèques municipales aujourd'hui à l'égard de leur fonds local?

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi comme terrain d'observation un certain nombre de bibliothèques municipales du département de l'Oise, ainsi que la bibliothèque municipale d'Amiens, lieu du dépôt légal imprimeur pour l'Oise, et future BMVR[3]. Visite des fonds locaux de ces bibliothèques, entretiens avec le personnel en ayant la charge, mais également rencontres avec d'autres professionnels (la directrice des Archives départementales de l'Oise, la responsable du centre de documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beauvais, le conseiller pour le livre à la Direction régionale des affaires culturelles, la responsable de la librairie Saint-Pierre à Senlis) sont venus compléter la lecture de la littérature professionnelle sur le sujet.

A l'aide de ces exemples, nous tenterons de délimiter le champ d'application des fonds locaux, d'en souligner les particularités bibliothéconomiques, et de montrer comment ces fonds se situent au coeur de tout un système de relations.

---

[1]André-Pierre Syren, " Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ", *Bulletin du Centre régional du livre,* n°20, 3e trimestre 1993, p. 29-32.
[2]Fonds local, fonds régional, sont définis différemment selon les auteurs (nous y reviendrons). Même si toutes les bibliothèques que nous avons visitées entretiennent une documentation sur la Picardie, il nous semble plus juste de parler de fonds local pour les bibliothèques municipales de l'Oise, et de réserver le terme fonds régional pour le fonds picard de la bibliothèque d'Amiens.
[3]BMVR=bibliothèque municipale à vocation régionale.

I. Le champ de l’étude

1. Les établissements visités

Ont été retenues comme terrain d’observation, les bibliothèques des communes de l’Oise de plus de neuf mille habitants, susceptibles, d’après les personnes-ressources[1], d’entretenir et de développer un fonds local, soit : les bibliothèques de Beauvais, Chantilly, Clermont-de-l’Oise, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Noyon et Senlis. Il faut y ajouter la bibliothèque municipale d’Amiens, pour les raisons déja évoquées ci-dessus.

Ces bibliothèques ont fait l’objet d’une visite et des entretiens ont eu lieu avec les bibliothécaires[2] chargés des fonds locaux ou les directeurs d’établissements, sauf Chantilly, pour laquelle les renseignements ont été recueillis par un questionnaire envoyé par la poste, et Creil qui n’a été visitée qu’en “ lecteur anonyme ” puisque aucun rendez-vous n’a pu être obtenu. Les bibliothèques de Beauvais et de Senlis ont été plus longuement observées.

Toutes ces bibliothèques municipales conservent et enrichissent un fonds local, mais avec des collections, des politiques, des pratiques et des moyens très divers.

L’importance quantitative des fonds locaux, en premier lieu, varie considérablement, de deux mètres linéaires dans les plus petits établissements visités, à plusieurs rangées de rayonnages dans les bibliothèques les plus importantes. Les bibliothécaires chiffrent le fonds local à 393 documents à Chantilly, à 936 à Noyon, à 3380 Senlis (documents informatisés) et à 7000 à Beauvais ; à Compiègne, le fonds local proprement dit compte 5000 volumes environ (en ne comptant pas les périodiques et les documents divers, difficilement chiffrables) et le legs Jacques Mourichon comprend 7000 pièces environ ; à Amiens, le fonds picard est estimé à 20000 documents.

En fait, ces chiffres ne rendent compte souvent que d’une partie du fonds local - le fonds informatisé, les livres... - et il est très difficile d’avoir une estimation du nombre de l’ensemble des documents qui composent le fonds local tant les supports sont divers (affiches, dépliants, documents audiovisuels, cartes postales,...en plus des livres, journaux et revues), et alors que le traitement de ces fonds est rarement achevé. A ces collections, d’importance inégale, correspondent des moyens tout aussi inégaux.

2. Les moyens

[1]Nos personnes ressources : Hugues Van Besien, directeur de stage, (BM de Beauvais) et Philippe Villain, directeur du mémoire, (BM de Senlis).
[2]Le terme de bibliothécaire pourra être employé dans ce mémoire pour désigner les professionnels des bibliothèques quel que soit leur grade.

Toutes les bibliothèques ne bénéficient pas, en effet, des moyens considérables de la Médiathèque régionale de Niort[1] (salle de prêt de 250 m^2, salle de référence de 80 m^2, atelier de 420 m^2, réserves de 300 m^2, effectif de dix agents, budget de 90 000 F.), ou du Service de documentation régionale de la bibliothèque municipale de Lyon.[2].

En fait, dans les bibliothèques visitées, à l'exception d'Amiens, les moyens dont disposent les fonds locaux se caractérisent par leur " non spécificité " : pas de locaux autonomes, pas de budget propre, pas de personnel spécifique. Le plus souvent, le fonds local ne constitue pas un service, mais un sous-ensemble du secteur adultes, au même titre que les usuels par exemple.

a) Les locaux

Les fonds locaux se caractérisent par le multisupport, l'encyclopédisme des contenus, la multiplicité des usages par des utilisateurs très divers. Selon les établissements, on peut trouver des documents d'intérêt local répartis dans tous les espaces de la bibliothèque (prêt adulte, prêt jeunesse, usuels, discothèque, espace des périodiques, magasins, réserve précieuse...) ou regroupés en une ou deux localisations.

Mais peu de bibliothèques ont des espaces autonomes, spécifiquement réservés aux fonds locaux : le fonds picard à Amiens dispose d'un magasin particulier, la bibliothèque municipale de Beauvais d'une salle de consultation isolée, mais celle-ci est peu utilisée. A Senlis, s'il n'existe pas de local autonome, le fonds local bénéficie d'espaces bien individualisés dans les magasins et dans la salle de consultation des usuels.

b) Les budgets

Les sommes consacrées aux fonds locaux sont généralement mal connues : le budget du fonds local est rarement individualisé, le plus souvent rattaché à la section adultes pour les acquisitions courantes, et à un budget " patrimoine " pour les acquisitions rétrospectives de documents anciens, rares ou précieux.

Dans l'ensemble, les sommes destinées à l'acquisition de documents pour les fonds locaux sont estimées modestes, mais suffisantes, une bonne partie des accroissements se faisant à titre gratuit par dépôt ou par don.

---

[1]Voir Eric Surget, " Mémoire régionale, l'exemple de Niort ", op. cit. p. 27-30.
[2]Voir Nadine Férey-Pfalzgraf, *Acquisitions et collecte des documents au Service de documentation régionale de la bibliothèque municipale de Lyon*, mémoire de DCB, Villeurbanne, ENSSIB, 1993.

Ainsi, à Beauvais, en 1995, 2949 F ont été dépensés pour acquérir 23 ouvrages[1] (sur 101 nouvelles entrées dans le fonds local) : le budget d'acquisition de la section adultes de la médiathèque centrale s'élève à 300000 F! A Chantilly, on retrouve cette proportion d'un centième.

Ces sommes sont susceptibles de fortes variations d'une année sur l'autre en fonction des aléas de la production : l'année 1987, où l'on a fêté le millénaire de l'élection d'Hugues Capet, a été particulièrement prolifique.

Les achats exceptionnels bénéficient parfois de crédits ou d'aides particuliers : à Amiens, les achats de livres pour la réserve peuvent bénéficier de subventions de la Direction du livre et de la lecture, allant jusqu'à 50% du prix ; à Beauvais, une somme hors répartition est inscrite au budget chaque année (de 10 à 40 000 F), pour pouvoir procéder le cas échéant à ce type d'acquisition ; à Senlis, une Association des Amis de la Bibliothèque de Senlis (ABS), apporte un soutien financier important pour les achats de documents patrimoniaux, et une souplesse qui permet notamment la participation aux ventes aux enchères. Pour plus de souplesse d'achat, Beauvais dispose d'une petite régie d'avance (5 000 F), qui permet les acquisitions impromptues (utilisée par exemples pour les documents audiovisuels, les cartes postales contemporaines, les livres publiés à compte d'auteur et les achats auprès de particuliers).

D'une manière générale, les moyens budgétaires sont très rarement mis en avant comme limite au développement des fonds locaux, à l'exception notable de Compiègne, où la bibliothèque municipale a connu cette année une amputation considérable de son buget de fonctionnement. Concernant les moyens humains, le discours est tout autre.

c) Le personnel

Beaucoup de bibliothécaires de l'Oise rejoignent Claire Fons quand elle constate, à propos du personnel du fonds régional de la bibliothèque municipale de Rouen, “ c'est là où le bas [bât?] blesse, après ce tour d'horizon plutôt optimiste de nos collections [2] ”.

Nous touchons là un point sensible, qui concerne de nombreuses bibliothèques dans toutes leurs activités. Mais les fonds locaux, pour un traitement approfondi, sont particulièrement exigeants en temps de travail.

---

[1]Ne sont concernés ici que les ouvrages du fonds local de conservation ; la somme dépensée est plus importante si l'on y compte les achats de documents d'intérêt local placés en libre accès dans le réseau de lecture publique.

[2]Claire Fons, “ Le fonds régional de la bibliothèque municipale de Rouen : réalités et perspectives ”, *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°119, 1983, p. 22-25.

Ce manque de personnel peut prendre différents aspects selon les bibliothèques : certains établissements fonctionnent avec très peu de personnel - c'est le cas à Clermont-de-l'Oise où tous les employés travaillent à temps partiel-. D'autres, notamment les bibliothèques de petite taille, manquent de personnel qualifié en bibliothéconomie. Une dernière catégorie d'établissements dispose d'un personnel relativement nombreux, qualifié, mais qui s'investit peu dans le fonds local, comme à Beauvais, où le personnel de la section adulte est dans sa majeure partie jeune, venu d'autres régions pour un premier ou deuxième poste, et finalement peu ancré dans la vie locale (à l'exception notable d'un bibliothécaire).

Or l'entretien et le développement des fonds locaux nécessitent un travail de longue haleine, avec, comme " conditions de la réussite : [une] solide implantation dans le terroir, les relations personnelles et la participation aux activités locales[1] ".

L'organisation du travail sur les fonds locaux varie en fonction des moyens humains dont la bibliothèque dispose et du degré d'importance tenu par ce fonds parmi les diverses activités de l'établissement. Cela va du " tout le monde fait tout " à la petite bibliothèque de Crépy-en-Valois, où le personnel, entièrement " du cru " connaît bien son environnement, à une organisation très spécialisée à la bibliothèque d'Amiens : c'est la seule structure à disposer d'un personnel spécifiquement affecté à ce fonds, avec une assistante qualifiée de conservation, picarde, et qui travaille depuis longtemps à la BM[2], pour s'occuper des ouvrages, et une personne pour constituer les dossiers de presse, sous l'autorité du conservateur de la section patrimoine.

Entre ces deux extrêmes, on trouve d'autres systèmes d'organisation du travail : à Chantilly, le bibliothécaire garde la responsabilité des acquisitions, mais un retraité bénévole s'occupe du fonds local ; à Beauvais, il n'y a pas de personnel spécifique pour le fonds local : le bibliothécaire de la section adultes connaît bien le fonds et en assure le suivi, sans pouvoir y consacrer autant de temps qu'il le faudrait, et le conservateur essaie d'exercer un " oeil local " sur les collections de manière régulière, et de développer les relations indispensables à la vitalité du fonds local.

Ailleurs, ce sont les directeurs d'établissements qui prennent directement en charge les fonds locaux, soit avec passion quand cette activité rencontre un fort intérêt personnel - ce qui est le cas de Philippe Villain à Senlis - , soit avec attention et régularité, quand, sans être sa " tasse de thé ", le fonds local est considéré par le bibliothécaire comme un axe important de son travail (Martine Le Goff à Noyon). Mais dans tous les cas, les professionnels qui s'occupent de ces fonds le font avec le sentiment de ne pouvoir y consacrer suffisamment de temps.

---

[1]Noë Richter, " La documentation locale ", *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1963, n°5, p. 201-207.
[2]BM=bibliothèque municipale

II. Définition des fonds locaux

Introduction

Il n'est pas aisé de formuler une définition simple des fonds locaux. Les professionnels s'y sont essayé, en abordant la question sous divers aspects, et avec plus ou moins de succès : si la définition de Brigitte Richter[1]: " le fonds local regroupe tous les ouvrages intéressant une ville et le fonds régional, tous les ouvrages intéressant une région ou une province ", peut sembler quelque peu simpliste, d'autres, quoique intéressantes, renvoient à une grande subjectivité, telle celle de François Hauchecorne[2], pour qui " le critère de définition du fonds local, par rapport au fonds régional, [est] le cadre géographique à l'intérieur duquel le bibliothécaire se sent tenu à l'exhaustivité ".

Certains auteurs abordent la question en opposant le fonds local au fonds régional (François Hauchecorne, Noë Richter[3]), d'autres en en dégageant les différences par rapport au fonds général :

" Par rapport aux différentes collections des bibliothèques publiques, la mémoire locale offre la particularité d'être :

- multisupport ;
- destinée à la conservation même là où n'existe aucun fonds ancien ;
- la plus exhaustive possible[4]. "

Il n'est pas facile de s'y retrouver...Pour notre part, sans pouvoir formuler une définition précise des fonds locaux, il nous semble que le critère territorial reste le plus important : le fonds local renvoie avant toute chose à l'idée de lieu. Cependant, cela n'est peut-être pas suffisant, et d'autres approches permettent de mieux délimiter l'extension des fonds locaux dans les bibliothèques : approche par les types de documents collectés, par les sujets abordés, par la place laissée aux auteurs, imprimeurs, éditeurs locaux.

---

[1]Brigitte Richter, *Précis de bibliothéconomie*, op. cit., p. 67.
[2]François Hauchecorne, " Fonds local et régional ", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 27, n°1, 1982.
[3]Noë Richter, " La documentation locale ", op. cit., p. 201-207.
[4]Association des Bibliothécaires Français, *Le métier de bibliothécaire*, op. cit., p. 317.

1. Délimitation territoriale

François Hauchecorne[1] dit du fonds local et régional qu' " il est l'enracinement de la bibliothèque dans la ville et le terroir qui l'entoure ", en employant, pour renforcer son idée, un vocabulaire emprunté au domaine agricole. Le problème est de délimiter ce terroir entourant la ville. Pour Bertrand Calenge[2], " le champ géographique du fonds local est strictement limité [...], la bibliothèque du village collecte et conserve les documents concernant strictement l'histoire et la vie du village... ".

Mais délimiter une aire géographique comme strict domaine d'application du fonds local est loin d'être évident. Où faut-il s'arrêter? A l'agglomération, au canton, à l'arrondissement, au département? Faut-il délaisser la division administrative au profit d'un territoire historique, ou linguistique?

En fait, autant de bibliothécaires, autant de perceptions particulières de l'espace, et autant de définitions différentes du fonds local. Dans les petites bibliothèques, le fonds local est souvent davantage constitué pour un usage de lecture publique, pour le public d'aujourd'hui, que comme un fonds de conservation. Mise à part la priorité donnée à la ville où se situe la bibliothèque, la politique vis-à-vis du domaine d'extension du fonds local reste vague, on achète surtout ce qui est susceptible d'intéresser le public.

Ainsi, on trouve sur le rayonnage du fonds local de la bibliothèque de Crépy-en-valois, la très locale *Notice sur l'hospice civil de Crépy-en-Valois*[3], non loin du *Guide bleu* de Picardie, alors que des débordements affectent les régions limitrophes (*Une province française au temps du Grand Roi : la Brie*[4]). Plus la taille de l'établissement augmente, plus le fonds local s'affirme comme un fonds spécialisé, avec son public propre, son usage d'étude et de recherche, et sa vocation à être conservé, et plus la réflexion vis-à-vis de l'extension géographique de ce fonds s'impose.

A Noyon, les ouvrages sur la ville et le département, qui ont vocation à constituer le fonds de conservation, sont achetés en deux exemplaires, l'un pour le magasin, l'autre pour le prêt, alors que les ouvrages sur la Picardie ne sont achetés que pour le prêt. A Senlis, le fonds est appelé " fonds local et régional ", mais plusieurs degrés de priorité sont définis en fonction de critères géographiques d'abord, mais

[1]François Hauchecorne, " Fonds local et régional ", op. cit., p. 25.
[2]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1994.
[3]*Notice sur l'hospice civil de Crépy-en-Valois*, publié par la Commission hospitalière, Senlis, 1880.
[4]Emile Mireaux, *Une province au temps du Grand Roi : la Brie*, Etrépilly (Seine-et-Marne), Presses du Village, 1986.

aussi en fonction des types de documents, et de l'histoire du fonds existant. Pour les imprimés, l'exhaustivité est recherchée pour Senlis et son canton (cadre administratif) ou le Valois (cadre historique) ; concernant le reste de l'Oise et la Picardie, seuls sont retenus des ouvrages généraux à destination du grand public, les monographies sur d'autres villes étant notamment exclues.

La délimitation du fonds local repose sur le même principe à Beauvais: la plus grande exhaustivité possible pour Beauvais et le Beauvaisis, attention particulière pour l'ouest de l'Oise et pour une partie toute proche de la Normandie. Pour le reste du département, le conservateur tient compte dans ses choix de l'existence de fonds locaux à Senlis, Compiègne, Creil...En ce qui concerne la Picardie, la bibliothèque n'achète que les ouvrages traitant de l'ensemble de la région. D'une manière générale, le fonds local a fait l'objet d'un resserrement géographique, la dimension régionale étant davantage accentuée autrefois.

Cette conception du rayonnement du fonds local rejoint celle de Claire Fons[1]: “ on peut évoquer, pour illustrer ce propos, l'image des cercles concentriques dessinés par la chute d'une pierre dans l'eau, de moins en moins visibles plus on s'éloigne du point central. ”

A Amiens, le fonds picard est un fonds résolument régional : il bénéficie du dépôt légal imprimeur des départements de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes (!), et son statut de bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) va sans doute conforter sa dimension régionale. Il reste à définir la Picardie : ce n'est pas chose facile! “ Depuis un siècle et plus, dit-on, un prix attend l'historien ou le géographe qui pourra, sans défaut, définir les limites de la Picardie[2] ”.

La Picardie administrative actuelle (domaine d'exercice du dépôt légal imprimeur), la Picardie historique et la Picardie linguistique, de plus large extension vers le nord, ne se recouvrent pas. A la bibliothèque d'Amiens, le fonds picard a été soumis à des variations, en fonction des choix opérés par les conservateurs successifs de la section patrimoine. Actuellement, Jean Vilbas, de part sa formation littéraire et ses centres d'intérêt personnels, a tendance à privilégier la Picardie-aire linguistique, soit un domaine plus vaste, mais également davantage tourné vers le nord, que la Picardie du DLI (dépôt légal imprimeur).

Cette Picardie linguistique prête d'ailleurs à discussion chez les professionnels, nous en reparlerons quand nous aborderons la question des “ auteurs locaux ”. Au-delà d'Amiens, cette question de l'identité picarde apparaît souvent en filigrane dans les

[1]Claire Fons, “ Le fonds régional de la bibliothèque municipale de Rouen ”, op. cit., p. 22.
[2]*Histoire de la Picardie*, sous la direction de Robert Fossier, Paris, Privat, 1988, 446 p.

établissements visités, et dans les discours des bibliothécaires qui se sentent parfois peu ou pas du tout Picards (Chantilly, Senlis, Crépy-en-Valois).

Au total, on peut considérer qu'il n'y a pas de règle préétablie pour définir l'aire d'extension du fonds local d'une bibliothèque municipale, et que dans ce domaine chaque bibliothécaire est “ maître en sa demeure ”, poursuivant, ou modifiant radicalement la politique engagée par ses prédécesseurs. En Picardie, personne n'est apparemment allé aussi loin qu'à la Médiathèque régionale de Niort, où “ le Québec, l'Acadie et la Louisiane, qui furent des terres d'émigration picto-saintongeaises massive[1] ” sont considérés du domaine du fonds régional, au même titre que le Poitou-Charente ou la Vendée.

Terrain où la subjectivité du bibliothécaire s'exerce largement, le fonds local est fréquemment sujet à des débordements qui peuvent nuire à sa cohérence. André-Pierre Syren nous met en garde contre cette tendance :

“ Le “ fait local ” peut être un concept flottant, certains “ faits ” fort peu locaux seront annexés, tandis que des locaux insuffisamment “ factuels ” végéteront durablement[2].

Au bibliothécaire, donc, de fixer des limites au fonds local et de veiller à rester au plus près de son objet. Et une fois le territoire couvert par le fonds local circonscrit, il reste à définir une politique vis-à-vis des supports et des contenus.

2. En fonction des types de documents

Les fonds locaux sont couramment décrits comme multisupports. Mais quelle réalité recouvre ce terme de “ multisupports ”? Quels sont les types de documents conservés dans les fonds locaux des bibliothèques municipales de l'Oise? Et quels sont ceux prioritairement recherchés à l'heure actuelle?

En théorie, tous les supports, tous les types de documents, à partir du moment où ils contiennent une information en rapport avec le territoire concerné, sont du domaine du fonds local. Dans la pratique, livres, journaux, revues restent très largement dominants, soit par une politique volontairement affirmée, soit du fait des limites rencontrées dans la collecte des autres types de documents.

a) Les documents anciens et précieux

[1]Eric Surget, “ Mémoire régionale : l'exemple de Niort ”, op. cit., p. 28.
[2]André-Pierre Syren, “ Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ”, op. cit., p. 30.

Ces documents sont nombreux dans les bibliothèques visitées et peuvent être issus des confiscations révolutionnaires, de dons ou d'achats rétrospectifs visant à combler les lacunes des collections. Il peut s'agir de manuscrits anciens ou modernes ; parfois, la bibliothèque détient des fonds d'archives ; il peut s'agir de livres anciens imprimés (incunables, livres du XVIe siècle...), ou encore de documents tout à fait contemporains comme les livres d'artistes.

Ces documents supposent des méthodes particulières de traitement - catalogage, par exemple - et de conservation. A titre d'exemple, on peut citer des textes médiévaux écrits en picard, et des éditions anciennes de Jules Verne, conservés à la bibliothèque d'Amiens, la collection Bucquet-aux-Cousteaux (recueils d'archives comportant des pièces originales et des copies de documents anciens, source de nombreux travaux d'historiens) à Beauvais, une généalogie des familles de la ville et les manuscrits de deux érudits locaux à Senlis, les registres paroissiaux jusqu'en 1793 à Clermont-de-l'Oise.

Les petites bibliothèques, qui ont des budgets d'acquisition très limités, procèdent rarement à l'achat de livres anciens, mais en possèdent parfois d'importantes collections (Clermont-de-l'Oise, Noyon). A Senlis et à Beauvais, les acquisitions de livres anciens sont facilitées par des moyens budgétaires spéciaux[1], mais restent peu fréquentes. Il n'y a que la bibliothèque d'Amiens qui peut assurer avec un suivi régulier une politique d'achat de livres anciens et précieux.

Support particulier, le livre d'artiste pose souvent problème aux bibliothécaires. Certains en font l'acquisition, comme à Beauvais où sont conservés par exemple les livres végétaux d'Odile Levigoureux, mais en soulignent l'ambiguïté. D'autres les ont exclus, comme à Senlis, d'une part parce que ces supports se situent en marge des activités de la bibliothèque, mais surtout parce que d'autres établissements s'en occupent déja (il existe une maison spécialisée dans la Somme).

Les livres illustrés par des artistes de la région posent moins de problèmes, et Beauvais achète et conserve, mais sans recherche d'exhaustivité, les ouvrages illustrés par André Masson, qui est originaire de Balagny-sur-Thérain (*La pieuvre*, de Victor Hugo).

b) Les livres et les brochures

Ce sont, avec les périodiques, les documents les plus représentés dans les fonds locaux. Les brochures notamment sont très demandées en consultation. Par rapport aux fonds généraux, il faut souligner la forte proportion des documents de faible

[1]Voir à ce sujet le paragraphe sur les budgets, p. 6.

importance matérielle, ce qui peut poser des problèmes particuliers de conservation. Certaines bibliothèques achètent des reprints, largement accessibles au public, y compris en prêt, alors que les originaux, souvent très fragiles, doivent être préservés au maximum.

c) Les périodiques

Les établissements sont généralement abonnés aux journaux locaux et régionaux, mais toutes ne les conservent pas faute de place et de conditions adéquates de conservation pour ces documents très fragiles. Les revues des sociétés savantes, les bulletins municipaux, les publications du département et de la région sont également bien suivis.

Par contre, les bibliothèques ont du mal à assurer la collecte des petits périodiques à diffusion restreinte, et à parution parfois aléatoire : bulletins des associations locales, journaux imprimés par les établissements scolaires...modes d'expression pourtant prisés, si l'on en croit Jean-Louis Digeon :

“ Qui n'a pas son journal, qui n'édite pas son bulletin? On vous le dit, si la presse française se dit parfois en mauvaise santé, la presse parallèle est florissante. Il y en a tellement qu'on ne peut citer tous les titres locaux[1] ”. Il y a là un terrain à exploiter davantage.

On peut également s'interroger sur la permanence de certains titres à travers tout le département - tel le bulletin du GEMOB[2], ou les *Annales historiques compiégnoises* - alors que d'autres périodiques locaux n'ont qu'une diffusion très restreinte. Sans doute ces revues ont-elles pu, par leur qualité, séduire un public plus large.

d) Imprimés divers et littérature grise

Dépliants touristiques, tracts électoraux, prospectus, programmes culturels, cartons d'invitation, affiches, mémoires, thèses, actes de congrès, rapports divers, documents d'urbanisme,...selon le mot de Noë Richter, “ ces publications sont les sédiments que dépose l'activité multiforme d'une collectivité[3] ”. Fort intéressantes, elles sont cependant difficiles à collecter et à traiter, et pour cette raison laissées de côté par certaines bibliothèques (Chantilly), ou stockées mais pas traitées (Amiens).

A Beauvais, le conservateur attache beaucoup d'importance à ce type de documents sans avoir à l'heure actuelle les moyens d'en assurer la collecte et le traitement systématique. Seul Philippe Villain, à Senlis, parvient patiemment à suivre ce domaine, avec une attention toute particulière portée aux invitations et aux affiches.

---

[1]Jean-Louis Digeon, “ Gratuits : plein les boîtes ”, dans *Beauvais, mode d'emploi*, sous la direction de Patrice Brochon, Beauvais, Beauvais-Média, 1989, p. 208.

[2]GEMOB : Groupe d'Etude des Monuments et Oeuvres d'art de l'Oise et du Beauvaisis. Son siège est à Beauvais.

[3]Noë Richter, “ La documentation locale ”, op. cit., p. 201-207.

e) Les estampes, cartes et plans

Les estampes sont relativement rares dans les bibliothèques visitées, à part à Amiens et à Compiègne. Sans doute y a t-il en cette matière un flou entre les compétences des bibliothèques et celles des musées. Beauvais, également, possède quelques estampes, des gravures sur bois du début du XIXe siècle, imprimées par Diot, un imprimeur-libraire local.

Cartes et plans constituent des collections suivies, avec l'achat systématique des nouvelles cartes de l'Institut Géographique National, et parfois la présence de documents anciens, originaux ou en reproduction (Senlis).

f) Les cartes postales et les photographies

Les cartes postales témoignent souvent de manière intéressante de la vie locale, mais leur exploitation reste difficile. On les trouve, soit isolées, soit en collections constituées dans beaucoup de bibliothèques, où elles sont souvent arrivées par dons, mais ne font pas l'objet d'une collecte active. Pour ce support à forte production, le territoire pris en compte est généralement resserré sur la ville même.

La bibliothèque municipale de Beauvais possède deux collections : une série de cartes postales conservées dans des boîtes en bois, regroupées par sujets mais non inventoriées ; la Collection Harden, organisée en albums et décrite dans un inventaire papier.

Les photographies sont plus rares que les cartes postales, mais, portant sur la vie locale un regard souvent plus original, elles sont davantage recherchées. Beauvais et Amiens possèdent des plaques photographiques, Senlis et Creil des diapositives. Des fonds riches existent chez les collectionneurs, les photographes locaux ou aux sièges des journaux de ces villes, qui intéressent beaucoup les bibliothécaires.

Cartes postales et photographies restent des supports particuliers dans leur traitement et leur communication.

g) Documents audiovisuels

Disques, cassettes audio ou vidéo, films, ont également leur place dans les fonds locaux des bibliothèques municipales, mais force est de constater qu'ils demeurent en nombre restreint. Difficiles à repérer, difficiles à obtenir, ces documents échappent pour beaucoup aux collections. Il y a peut-être des partenaires à trouver pour accéder plus largement aux enregistrements des concerts donnés dans les salles de spectacle de la ville, ou aux discours des candidats aux élections municipales...Mais est-ce là encore le rôle des bibliothèques publiques? Les positions sur cette question sont partagées.

Autre champ non couvert par les établissements visités, les enregistrements audiovisuels peuvent constituer le support d'archives orales. Les bandes son ou vidéo qui conservent la parole des habitants de la collectivité représentent un enrichissement considérable de la mémoire locale. Des expériences de ce type sont menées à Saint-Denis[1] et à Niort[2].

Toutes sortes d'objets peuvent encore exister dans les fonds locaux des bibliothèques municipales (vases, peintures originales...), se trouvant là à la suite de circonstances diverses, mais qui sont plutôt du ressort des musées.

Même si les livres et les périodiques restent dominants dans les fonds locaux, il faut reconnaître les efforts entrepris par les bibliothécaires pour diversifier les supports de l'information locale, pour se fixer une politique en la matière (délaissant là les cartes postales, privilégiant ici les affiches), tout en étant conscients de leurs points forts et de leurs insuffisances.

3. En fonction du contenu

Après la délimitation en référence à une aire géographique donnée, en fonction des types de documents représentés, un troisième critère peut intervenir dans la définition des fonds locaux : le sujet traité.

Pendant longtemps, les fonds locaux et régionaux des bibliothèques municipales se sont intéressés surtout à l'histoire locale[3], secondairement à la géographie et à la littérature. Puis les contenus ont évolué, et ces fonds se sont ouverts à tous les domaines, le critère du sujet traité s'effaçant derrière le critère de la délimitation territoriale. De nature encyclopédique, les collections comprennent des documents sur l'économie, l'environnement, la vie religieuse, la vie sociale, l'urbanisme...

Parmi les établissements faisant l'objet de cette étude, seule la bibliothèque de Chantilly conserve un fonds local tourné vers l'histoire locale, y compris dans ses acquisitions actuelles. Partout ailleurs, la vocation encyclopédique est clairement revendiquée. Mais l'histoire locale et régionale, trés représentée dans la production, continue d'influencer fortement les collections. Si l'ethnologie, l'archéologie sont bien

---

[1]Pierre de Peretti, " Archives orales et mémoire populaire ", dans *La bibliothèque, mémoire de la vie locale d'hier et d'aujourd'hui*, carrefour n°1. *Lecture et bibliothèques publiques*. Actes du colloque, Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981. Lille : Office culturel régional Nord-Pas-de-Calais, 1982.
[2]Eric Surget, " Mémoire régionale : l'exemple de Niort ", op. cit.
[3]Voir Jean-Louis Rocher, " De la ville à la région : les bibliothèques municipales classées en question ", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 29, n°4, 1984, p. 300.

présentes, si l'écologie et l'architecture sont bien diffusées, il est plus difficile de se procurer de la documentation sur l'aspect local d'autres sujets : politique, histoire des techniques, géographie physique. Dans le domaine de l'économie, les informations dont on dispose concernent surtout l'échelle régionale, on a peu de sources sur l'économie strictement locale.

A Clermont-de-l'Oise, la bibliothécaire marque sa volonté ferme d'affranchir le fonds local de la prédominance de l'histoire locale, qui s'explique par le poids important du fonds ancien et par les rapports étroits que la bibliothèque a toujours entretenus avec la société historique locale. Cela se traduit par une diversification des contenus, notamment en direction de la langue picarde, de la littérature picarde contemporaine, et aussi - axe original- de l'artisanat et des techniques, domaines qui correspondent aussi à l'attente d'un public.

A Creil, le fonds local en libre accès regroupe, en un espace individualisé, des documents de toutes sortes sur tous les sujets, y compris des programmes culturels et des dossiers documentaires qui fournissent une information immédiate. On y retrouve la philosophie qui avait animé, en 1974, la création de la Salle régionale de la bibliothèque municipale de Lyon : " cette expérience [...] a permis le rassemblement d'une documentation d'intérêt régional, sa mise en valeur sous diverses formes, notamment par une orientation vers l'actualité et une ouverture à un public très varié[1] ".

Les bibliothèques intègrent généralement à leur fonds local les biographies des personnages ayant marqué la vie locale, comme par exemple Jeanne Hachette à Beauvais.

Le contenu documentaire des fonds locaux ne pose donc pas problème : il est encyclopédique. Par contre, en littérature, il est plus délicat de déterminer ce qui est du ressort du fonds local. Se pose alors la question de la définition de l' "auteur local ".

[1]Yvette Weber, " La salle régionale de la bibliothèque municipale de Lyon ", dans *La bibliothèque, mémoire de la vie locale d'hier et d'aujourd'hui,*op. cit.

4. Auteurs, éditeurs, imprimeurs locaux

Toutes les bibliothèques conservent et collectent les écrits des auteurs locaux. Si la production des historiens locaux à destination du fonds local est facile à cerner, il n'en est pas de même en matière de littérature, et beaucoup de professionnels qui se sont intéressés aux fonds locaux et régionaux se sont interrogés au sujet de l'écrivain local. Certains ont dénoncé les excès des bibliothécaires dans ce domaine ; ainsi, André-Pierre Syren, avec ironie :

“ Combien d'écrivains, combien de plumitifs, partis chercher la gloire littéraire, ont-ils en chemin semé de fonds actifs? L'enrôlement forcé est de règle dans les bibliothèques : la naissance ou la mort, quelques années de jeunesse insouciante suffisent le plus souvent à honorer tout homme de lettres notoire du titre d'auteur local[1]. ”

A l'inverse, Gérard Littler prône plutôt l'intégration, dans la littérature régionale, (A-P Syren parle lui des fonds locaux, l'objet est donc un peu différent), de “ l'ensemble de la production littéraire en relation avec la région, soit par son objet, soit par son auteur[2] ”. Ce qui comprend aussi bien les oeuvres d'écrivains régionaux dont le contenu n'a rien à voir avec la région, que des oeuvres d'écrivains d'ailleurs qui parlent de la région. Pragmatique, il argumente sa position par les usages du public qui ne manquera pas de s'intéresser à un auteur né dans sa ville.

A mi-chemin entre les deux, Bertrand Calenge défend une conception en demi-teinte originale : “ Pour les ouvrages de fiction, c'est la vie réelle de l'auteur dans la région concernée qui fait preuve, tant les ressorts de la création sont mal connus et donc la part de l'influence locale mal déterminée : le caractère local est en quelque sorte attribué au bénéfice du doute[3]. ”

Ce débat agite en fait assez peu les bibliothécaires que nous avons rencontrés. D'une part parce que les auteurs locaux sont en majorité des historiens, facilement identifiables dans leurs centres d'intérêt et leurs spécialités : Robert Barrier à Crépy-en-Valois, Claude Teillet à Clermont-de-l'Oise, Jean-Paul Besse à Senlis. D'autre part, parce que des écrivains existent dans l'Oise - donc pas besoin de recourir à l' enrôlement de force - mais en nombre limité - donc pas besoin d'exercer un “ tri ” à partir de critères sélectifs précis -.

Seule exception parmi les bibliothèques étudiées, Amiens, avec son fonds picard, doit nécessairement définir une politique pour se positionner au milieu des

---

[1]André-Pierre Syren, “ Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ”, op. cit., p. 29.
[2]Gérard Littler, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 189.
[3]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 177.

nombreux écrivains picards d'hier et d'aujourd'hui. Le conservateur souligne la difficulté à délimiter ce champ particulier du fonds, à se tenir au courant de la vie littéraire locale. Il aurait tendance à développer très largement les collections littéraires, mais l'héritage du fonds existant, et la présence d'autres fonds locaux dans les bibliothèques de la région lui imposent des limites. La définition de l'auteur local comme " un auteur ayant un lien avec la région " est suffisamment imprécise pour garder une large marge de manoeuvre.

Certes, certains noms s'imposent : pour Jules Verne, c'est la recherche de l'exhaustivité ; les écrits de Paul Bourget sont acquis pour la réserve ; les oeuvres de Dorgelès et de Mac Orlan font également l'objet d'une attention particulière. Mais pour d'autres grandes figures, il est tenu compte des autres fonds littéraires de la région : Château-Thierry pour Jean de La Fontaine, Noyon, pour Calvin. Ces dernières années, l'effort a également porté sur les acquisitions de livres rédigés en langue picarde, afin de combler des lacunes dans les collections.

Un débat agite d'ailleurs la question du picard, ce " dialecte de langue d'oïl parlé en Picardie et aussi dans une partie du Hainaut belge [...]. Le picard a été une langue littéraire importante au Moyen-Age[1] ". Le dialecte picard connaît aujourd'hui un regain d'intérêt auprès d'écrivains et d'universitaires comme auprès d'un certain public. Soucieux de créer une identité picarde, le Conseil régional de Picardie a fait le choix d'aider par des subventions les auteurs qui font de la Picardie le sujet de leurs écrits. Mais cette tendance au régionalisme ne fait pas que des adeptes.

A côté de ce mouvement, Laurence Boitard, Conseiller pour le livre à la DRAC[2] de Picardie, essaie de promouvoir une Picardie littéraire qui ne se limite pas au régionalisme, par exemple en faisant connaître les auteurs régionaux auprès des petites bibliothèques, en organisant une action sur les maisons d'écrivains à l'occasion des journées du patrimoine, ou en aidant financièrement les petits éditeurs de la région.

A Senlis, il existe un fonds littéraire spécialisé Gérard de Nerval, qui regroupe des documents sur l'écrivain, des essais critiques, et des éditions de ses oeuvres. L'exhaustivité est recherchée pour ce fonds, et plus spécialement pour les éditions de *Sylvie* (dont l'action se passe dans le Valois, tout près de Senlis), dans la mesure des moyens de la bibliothèque. Car si les moyens financiers ne sont pas une limite au développement du reste du fonds local, c'est le cas pour ce fonds particulier Gérard de Nerval.

---

[1]Définition extraite du *Logos : grand dictionnaire de la langue* française, par Jean Girodet, Paris, Bordas, 1976, 3 vol., 3113 p.
[2]DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles

En ce qui concerne les auteurs locaux, Philippe Villain s'attache à acheter leur production et à en assurer la promotion auprès du public. Il définit l'auteur local comme l'auteur ayant un rapport étroit avec l'environnement proche.

Mais l'auteur local n'est pas le seul intervenant sur le livre dont a à se soucier le bibliothécaire responsable du fonds local. D'autres acteurs, illustrateurs, éditeurs, imprimeurs, relieurs...sont tout aussi importants.

“ En ce qui concerne les éditeurs commerciaux et les imprimeurs, la production récente ne figure pas systématiquement dans le fonds local et régional [...]. Il en va autrement pour les premiers siècles de l'imprimerie (en particulier le 15e et le 16e siècles) où toutes les impressions et les éditions locales doivent être soigneusement regroupées soit dans le fonds local, soit à la réserve[1]. ”

Cette position est couramment partagée, qui ne considère le lieu d'édition ou d'impression comme critère suffisant que pour le livre ancien. Bertrand Calenge[2] laisse à la bibliothèque de région dépositaire du dépôt légal imprimeur le soin de conserver les ouvrages imprimés dans la région qui n'ont pas d'intérêt local de contenu.

Cependant, cette règle générale peut connaître des exceptions : il peut être intéressant de conserver dans le fonds local des ouvrages produits par un éditeur littéraire régional à forte personnalité : ainsi, les livres des éditions Dumerchez (installées à Creil) sont présents dans plusieurs des fonds visités

André-Pierre Syren nous rappelle de ne pas négliger non plus les artisans du livre : “ Et que diront nos successeurs en constatant que nous n'avons pas débuté à l'heure le fonds de tel graphiste, graveur ou relieur dont nous n'avons pas su deviner la postérité.[...] Le culte de la littérature fera toujours pencher la balance du côté de l'auteur. Le poids de l'autorité scientifique pèsera bien souvent plus lourd que le maigre lustre de l'artisan.[3] ”

C'est ainsi que le directeur de la bibliothèque de Senlis s'évertue à collectionner les impressions senlisiennes, les affiches de l'illustrateur Hallo, et qu'il va jusqu'à s'intéresser aux possesseurs des livres, en conservant dans le fonds local quelques ouvrages pour l'unique raison qu'ils portent le cachet du Collège Saint-Vincent

---

[1]Gérard Littler, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 190.
[2]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 178.
[3]André-Pierre Syren, “ Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ”, op. cit., p. 30.

Conclusion

Les fonds locaux sont des fonds à multiples facettes, et les critères qui les définissent - le territoire, le type de document, le sujet, les auteurs, éditeurs, imprimeurs...- peuvent être l'objet de diverses interprétations. L'influence du bibliothécaire est donc déterminante, qui, “ avec ce qu'il sait du passé et du présent du milieu dans lequel il oeuvre, déterminera concrètement l'orientation qu'il donnera au fonds local[1] ”.

S'il est nécessaire de définir une politique pour ces collections, il faut aussi avoir à l'esprit que des événements extérieurs peuvent soudain y introduire des bouleversements, comme un don important par exemple. La difficulté consiste donc à délimiter les fonds locaux pour pouvoir y appliquer une politique d'acquisition, mais sans trop les figer pour qu'ils puissent évoluer de manière naturelle.

Une fois circonscrits, ces fonds locaux doivent être, comme toute collection vivante de bibliothèque, enrichis, traités, exploités. Toutes ces opérations, appliquées aux fonds locaux, posent quelquefois des problèmes bibliothéconomiques spécifiques.

[1]Noë Richter, “ La documentation locale ”, op. cit., p. 201--207.

III. Bibliothéconomie appliquée aux fonds locaux

Introduction

Les fonds locaux constituent dans les bibliothèques municipales des fonds spécialisés. En tant que tels, ils ne subiront pas exactement les mêmes traitements que les fonds généraux, ou plus précisément, ils nécessitent d'aller plus loin dans le traitement : il faut aller plus loin dans le repérage et la sélection des acquisitions, si l'on veut respecter la cohérence du fonds et tendre vers l'exhaustivité ; il faut aller plus loin dans le traitement documentaire si l'on veut en faciliter l'exploitation, il faut également aller plus loin dans le soin apporté à leur conservation (ce sont des collections patrimoniales). Pour tous ces travaux, les nouvelles technologies peuvent sans doute apporter des améliorations.

1. L'enrichissement des collections

Un des premiers devoirs du bibliothécaire chargé du fonds local est de continuer à enrichir les collections à la fois pour en combler les lacunes - achats rétrospectifs - et pour en poursuivre l'accroissement courant. Il doit pour cela tenir compte des moyens dont il dispose (en argent, en temps, en place disponible) et du fonds existant. Il peut faire évoluer le fonds en élargissant les collections, par exemple en y introduisant un nouveau support, ou lui imposer des limites géographiques plus étroites, mais il doit toujours veiller à ce que le fonds présente une certaine cohérence.

En ce qui concerne les différents modes d'accroissement des collections, on a généralement tendance à opposer une collecte passive qui regroupe les dons et les dépôts (dont le dépôt légal imprimeur), et une collecte active - dite encore dynamique- qui désigne les achats :

“ La collecte de l'information s'effectue par deux circuits : un circuit passif qui draîne l'information vers la bibliothèque sans qu'il soit besoin de la rechercher et un circuit actif qui exige au préalable que chaque document support d'une information pertinente soit repéré et identifié avant de la collecter[1]. ”

Cette distinction reste à nuancer. Certes, les documents soumis au dépôt légal arrivent automatiquement à la bibliothèque municipale classée concernée, mais encore faut-il rester vigilant pour repérer tout ce qui y échappe. Quant aux dons, ils résultent

[1]Gérard Littler, “ La Bibliographie alsacienne : bilan et perspectives ”, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 27, 1982, p. 271.

souvent d'un travail de fond exercé par les bibliothécaires sur le long terme : connaissance des collections privées, prise de contact avec les organismes ou les particuliers, actions de mise en valeur des dons effectués dans l'espoir d'en susciter d'autres...Tout cela n'est pas si passif.

Une autre conception oppose les accroissements à titre gratuit et les accroissements à titre payant, qui permet de souligner l'importante proportion des premiers pour les fonds locaux. Quelle que soit la distinction adoptée, les différents modes d'enrichissement des fonds locaux sont les achats, les dons de particuliers, les dons d'organismes - dont le dépôt légal est un cas spécifique - et la collecte directe sur le terrain.

a) Les achats

Un paradoxe veut que ce sont les plus petites bibliothèques qui proportionnellement achètent le plus pour leur fonds local. En effet, elles ne reçoivent pas le dépôt légal imprimeur (réservé à une bibliothèque importante de la région), et bénéficient généralement de peu de dons de particuliers ou d'organismes. Les achats constituent donc quasiment le seul mode d'enrichissement de leurs fonds locaux, alors même que leurs ressources budgétaires sont souvent très limitées.

La principale difficulté consiste, pour procéder à ces acquisitions, à pouvoir accéder à l'information de ce qui paraît, et à ne rien laisser passer :

“ Si le bibliothécaire omet d'acheter à l'auteur le livre ou la brochure annoncés seulement par un entrefilet dans un journal, il risque de ne jamais le retrouver et il se peut que dans un demi-siècle il n'en existe plus aucun exemplaire conservé[1]. ”

La responsabilité du bibliothécaire est donc pleinement engagée dans ce travail de fourmi incessant, qui donne souvent un sentiment d'insatisfaction, dû à l'impression de laisser constamment passer des choses.

Mais ce travail de veille ne suffit encore pas : le bibliothécaire responsable du fonds local doit encore, pour enrichir ses collections, développer tout un tissu de relations :

“ L'accroissement d'un tel fonds exige des contacts avec des fournisseurs particuliers (auteurs-éditeurs, organismes publics ou associatifs locaux, libraires spécialisés, communauté des chercheurs) qui nécessitent très souvent des relations personnelles, des explications individualisées...[2] ”

[1]Albert Ronsin, “ La bibliothèque, mémoire de la vie locale d'hier et d'aujourd'hui ”, op. cit.
[2]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 181.

Seuls peuvent venir à bout de ce travail d'endurance des professionnels de bibliothèque suffisamment disponibles par ailleurs et solidement ancrés dans la vie locale.

Toutes les bibliothèques visitées procèdent naturellement à des achats pour enrichir leur fonds local, à l'exception notable cette année de Compiègne, dont le budget 1996 est très pauvre et qui espère pouvoir se rattraper les années suivantes. Les sources d'information utilisées sont diverses, certaines bibliothèques privilégiant les sources écrites : presse locale (très utile), bibliographies nationales, presse spécialisée,...d'autres s'appuyant davantage sur les contacts avec les libraires, les éditeurs, voire les lecteurs.

Les sources d'approvisionnement sont par contre peu diversifiées : les achats pour le fonds local se font généralement auprès des libraires locaux (la librairie Saint-Pierre à Senlis) ou régionaux (Martelle à Amiens) ou directement auprès des éditeurs (Dumerchez à Creil, les éditions Martelle, à Amiens). Certaines acquisitions se font aussi par souscription.

Pour les achats de livres anciens, les bibliothécaires consultent les catalogues des libraires d'occasion, qui comportent souvent une rubrique consacrée aux régions. Le Salon du livre d'histoire, qui se tient tous les deux ans à Senlis, constitue également, avec son stand d'histoire locale et régionale, une source d'information utile. Par contre, peu de bibliothécaires participent aux ventes publiques (à l'exception de Senlis).

b) Les dons de particuliers

Les dons de particuliers - et les legs - sont un moyen d'enrichissement des fonds locaux irrégulier, mais qui peut être très intéressant. Les particuliers faisant des dons à la bibliothèque sont " en général des lecteurs de la bibliothèque, des auteurs locaux, des personnalités locales, des libraires, des éditeurs (beaucoup plus rares).[...] La qualité des dons est donc très variable, mais il convient d'être très circonspect et de ne pas refuser un don de valeur moyenne, car souvent une première acceptation entraîne des dons réguliers[1]. "

Le bibliothécaire peut donc profiter de l'effet " boule de neige " des dons de particuliers. Mais bien souvent, les bibliothèques qui attirent à elles le plus de dons sont des établissements de taille déja importante et qui ont les moyens d'exercer une politique suivie dans ce domaine : conforter des relations avec des collectionneurs,

[1]Brigitte Richter, *Précis de bibliothéconomie*, op. cit., p. 11.

donateurs potentiels, organiser des expositions à partir de documents reçus en don à la bibliothèque. Ainsi, à Dieppe :

" L'un des objectifs de l'exposition qui a eu lieu en février était d'ailleurs d'expliquer au public comment une bibliothèque de ce type s'enrichit, en particulier par les dons. Ainsi, fin 1982, près de 400 volumes des XVIIIe et XIXe siècles ont été légués par testament à la ville[1]. "

Dans les bibliothèques de l'Oise, comme à celle d'Amiens, la pratique des dons, à l'origine d'enrichissements considérables des fonds locaux au XIXe siècle et au XXe siècle jusque dans les années soixante, tend à se raréfier, en tout cas pour les particuliers. A Senlis, Philippe Villain constate que les collections privées sont moins souvent dispersées que par le passé au décès du collectionneur, et restent davantage conservées par la famille. Il cite l'exemple d'un don reçu à la bibliothèque, important en nombre de volumes, mais dont tout ce qui a trait à la vie locale avait été soigneusement extrait...tout sauf un petit roman historique jusque-là inconnu du bibliothécaire, et extrêmement intéressant par son action se déroulant entièrement à Senlis.

A Beauvais, Hugues Van Besien s'attache à encourager les dons, ne désespérant pas de découvrir au milieu d'un lot peu intéressant, une " perle rare ". Il essaie de recueillir des informations sur les collections privées et développe des contacts suivis avec les collectionneurs qu'il connaît, espérant susciter des dons à la bibliothèque, notamment dans des domaines peu couverts jusqu'à présent (photographies).

Les bibliothécaires incitent également les étudiants et les chercheurs qu'ils rencontrent lors de leurs recherches à la bibliothèque à déposer un exemplaire de leurs travaux. Comme le souligne Gérard Littler, " aucune réglementation n'existe encore pour les mémoires de maîtrise, documents souvent d'un grand intérêt pour la recherche locale[2]. "

Mais toutes ces démarches exigent beaucoup de temps pour un résultat aléatoire.

c) <u>Les dons d'organismes</u>

Les bibliothécaires cherchent également à obtenir auprès d'organismes divers (associations, administrations, partis politiques, établissements culturels...) le don de

---

[1]Françoise Bony, " Le fonds ancien, local et régional de la bibliothèque municipale de Dieppe ", *Livres-hebdo*, vol. V, n°14, 04-04-1983, p. 85.
[2]Gérard Littler, " Fonds local et régional ", op. cit., p. 192.

leurs publications. C’est là un apport intéressant pour le fonds local, d’autant plus que beaucoup de ces documents échappent au circuit du livre et au dépôt légal.

Qu’ils proviennent de particuliers ou d’organismes, les dons reposent en grande partie sur les contacts personnels que peut développer le bibliothécaire chargé du fonds local, et sur son implantation dans la vie locale.

A Beauvais, le conservateur, très préoccupé par cette collecte “ à la source ”, encourage vivement les responsables à déposer leurs publications, aussi bien de vive voix lors de rencontres, que par des courriers qui rappellent que “ la médiathèque est naturellement soucieuse de conserver toutes les traces de la vie locale ”. Il constate que les résultats sont minces et que les démarches sont constamment à renouveler auprès de structures généralement peu conscientes de l’intérêt que peuvent représenter leurs publications pour la mémoire locale.

La bibliothèque de Clermont-de-l’Oise, reçoit régulièrement des dons de documents émanant de la société savante locale, de services de la mairie. Il en est de même pour Noyon : Bulletin de la Société historique, Bulletin de la Société de généalogie, Bulletin municipal, publications liées au jumelage...

Ces derniers mois, certaines bibliothèques municipales de la région, notamment Senlis et Beauvais, ont reçu de la Bibliothèque Nationale de France quelques volumes. Ces dons résultent du tri effectué lors de la préparation du déménagement des collections de l’établissement sur le site de Tolbiac.

d) Le dépôt légal imprimeur

Le dépôt légal imprimeur représente un moyen d’accroissement considérable pour le fonds picard de la bibliothèque municipale d’Amiens. Ainsi, la bibliothèque reçoit en deux exemplaires tous les livres et périodiques imprimés dans les départements de la Somme, del’Aisne, de l’Oise et des Ardennes.

Un contractuel, rémunéré par la Bibliothèque Nationale de France (BNF) les réceptionne, en garde un exemplaire en conservation et envoie le deuxième à la BNF, pour contrôle du dépôt légal éditeur. Pour le moment, la gestion de ce service n’est pas informatisée. La proportion d’ouvrages reçus au titre du DLI et reversés dans le fonds picard représente une minorité d’un tiers environ, par contre, pour la presse la proportion est des quatre cinquièmes.

Déposant livres et périodiques gracieusement et automatiquement à la bibliothèque, le système du dépôt légal permet de réaliser des économies substantielles en argent, mais également en temps de travail, sur les tâches de repérage, collecte et acquisition des documents. La difficulté consiste à ne pas se laisser endormir par le dépôt légal et à le compléter par une collecte dynamique de tout ce qui n’est pas de

son ressort, ou qui a pu lui échapper : ouvrage sur la Picardie mais imprimé à l'extérieur de la région, livre publié à compte d'auteur, document de littérature grise...

Aujourd'hui, les bibliothécaires s'interrogent sur les modifications qui risquent d'affecter les pratiques du dépôt légal en France. Plusieurs rumeurs circulent à ce sujet. D'une part, on entend parler de la suppression de l'envoi à la BNF du deuxième exemplaire du DLI ; d'autre part, il serait question que la BNF fasse parvenir aux bibliothèques des régions un exemplaire du dépôt légal éditeur.

Cette éventualité, qui se traduit dans les deux hypothèses par plus d'exemplaires dans les bibliothèques de région suscite une certaine inquiétude : où trouver la place pour conserver tous ces documents? La redistribution des exemplaires supplémentaires aux bibliothèques municipales moyennes et importantes de la région, qui serait peut-être compliquée à mettre en place, n'est pour le moment pas évoquée. Ce serait là pourtant une idée à défendre : les bibliothèques municipales serviraient ainsi de relais aux grandes bibliothèques de région, pour rapprocher les documents des usagers.

e) La collecte directe sur le terrain

Un autre mode d'enrichissement des fonds locaux consiste à ramasser sur le terrain (boîtes aux lettres, halls des établissements, distribution dans la rue...) tous les documents que l'on peut y trouver : tracts, affiches, journaux gratuits locaux, programmes de spectacles, etc...

Les bibliothèques visitées pratiquent généralement ce type de collecte, le plus souvent de manière occasionnelle, alors que d'autres s'astreignent à le faire plus systématiquement (Senlis). Par rapport aux documents ainsi collectés, les opinions des auteurs divergent. Pour Claire Fons, “ le principal est à mon avis d'engranger...en espérant que l'intendance suivra un jour ou l'autre. Les tracts se ramassent le jour de la manifestation, pas 10 ans après ; leur classement peut à la rigueur attendre[1]. ”

François Hauchecorne souligne également l'importance de l'information ainsi recueillie :

“ Comme beaucoup de ces publications apparaissent souvent d'un intérêt mineur, la tentation est grande de les négliger. C'est pourtant à ce niveau que se saisit la vie locale[2]. ”

Cependant, Gérard Littler nous met en garde contre les excès : “ Dans ces cas surtout, il importe de ne pas faire double emploi avec les services d'archives ou d'autres bibliothèques, notamment lorsque le coût réel de la collecte, du traitement et

[1]Claire Fons, “ Le fonds régional de la bibliothèque municipale de Rouen ”, op. cit., p. 25.
[2]François Hauchecorne, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 26.

de la conservation est nettement disproportionné par rapport à l'intérêt du document (valeur d'information et probabilité d'utilisation).[1] "

Une fois collectée, cette documentation doit subir un certain nombre de traitements bibliothéconomiques pour pouvoir être conservée et exploitée dans les meilleures conditions.

[1] Gérard Littler, " Fonds local et régional ", op. cit., p. 192.

2. Traiter, conserver, communiquer

Toute une série d'opérations diverses - la description bibliographique des documents, l'analyse de leur contenu, leur conditionnement matériel - précède le classement sur les rayonnages.

Le catalogage des ouvrages pour le fonds local ne pose pas de problème particulier ; il suit les normes établies. De petites difficultés techniques peuvent se rencontrer dans le catalogage de certains documents particuliers (littérature grise, livres d'artistes, documents iconographiques, par exemple), mais ceci est lié à la nature de ces supports, et non à leur caractère local.

D'autre part, il faut veiller à procéder à un catalogage aussi complet que possible pour ce fonds, alors que les bibliothèques municipales se contentent souvent, à juste titre, d'un catalogage allégé pour le fonds général. Le fonds local, fonds patrimonial, est destiné à une conservation longue, et l'identification des documents doit pouvoir être faite avec le moins d'ambiguïtés possible.

De même, l'analyse documentaire doit être spécialement soignée, car il est important pour le fonds local, comme pour tout fonds spécialisé, d'avoir des informations précises sur le contenu des documents. L'indexation matières est délicate. Tout d'abord, la liste d'autorité RAMEAU semble peu utilisable pour les fonds locaux, comme l'a constaté Isabelle Grimaud, lors de son étude dans le Tarn :

“ Ce changement d'indexation se fait avec réticence pour le fonds local. Jugé peu accessible pour le lecteur, peu adapté à la réalité du fonds, RAMEAU alimente débats et discussions..[1]. ”

En pratique, la plupart des bibliothèques de l'Oise ont développé leur propre système d'indexation matières, s'inspirant souvent de la liste “ Choix de vedettes matières....[2] ” ou hérité de pratiques anciennes (ce qui n'est pas sans poser problème). Au moment où on assiste à une généralisation de l'indexation à partir de la liste d'autorité RAMEAU, tout au moins dans les grands établissements, ces pratiques peuvent surprendre. André-Pierre Syren les justifie pour les fonds spécialisés :

“ On voit bien, aux plans économique et intellectuel, l'intérêt qu'il peut y avoir [...] à traiter le fonds encyclopédique de la manière la plus normalisée qui soit ; cet intérêt existe-t-il pour les fonds spécialisés? [...] Il n'est pas absurde - pour une entreprise spécifique - d'organiser les termes [de l'indexation] en fonction des articulations de la collection. Il ne s'agit pas de lancer ici un archaïque appel au

---

[1] Isabelle Grimaud, *Archives du Tarn et documentation locale*, mémoire de DCB, Villeurbanne, ENSSIB, 1993.
[2] Martine Blanc-Montmayeur, Françoise Danset, *Choix de vedettes matières à l'intention* des *bibliothèques*, Paris, éd. du Cercle de la Librairie, 1993.

traitement local des données, mais de définir collectivement des processus d'enrichissement local de celles-ci[1]. ”

Le dépouillement des revues vient compléter le traitement documentaire. Toutes les bibliothèques ne le font pas. Certaines procèdent à un dépouillement partiel de quelques revues importantes (Noyon, Clermont), les bibliothèques les plus importantes le font plus systématiquement : à Beauvais, le dépouillement informatisé a pris le relais du dépouillement manuel en 1992 ; à Amiens, c'est le service des périodiques qui pratique le dépouillement des revues scientifiques sur informatique ; à Compiègne, il existe depuis longtemps un fichier de dépouillement des périodiques locaux, lequel est toujours enrichi quoique pour une aire géographique resserrée.

Si le catalogue constitue le moyen privilégié pour accéder aux documents du fonds local, son utilisation n'est pas toujours commode. Dans de nombreux cas le catalogue prend des formes multiples comme à Amiens : les livres et les brochures sont tous informatisés dans la base bibliographique OPSYS, mais il subsiste plusieurs fichiers manuels, pour les ouvrages picards anciens, pour les documents iconographiques, pour le dépouillement des revues de sociétés savantes, un début de fichier systématique... Le conservateur réfléchit à la réalisation d'une base unique pour l'ensemble du fonds picard.

Cette multiplicité des fichiers, et cette juxtaposition entre fichiers papier et bases bibliographiques informatisées, peut constituer une gêne sérieuse pour les utilisateurs, public et bibliothécaires non familiarisés avec les collections. Dans son enquête auprès des établissements de Champagne-Ardenne, André-Pierre Syren a constaté le même phénomène :

“ Les bibliothèques publiques offrent une image chaotique : tous les types de catalogues y sont représentés. Du catalogue imprimé au fichier général pour l'ensemble du fonds, du fichier pour les auteurs au fichier particulier pour les matières, du fichier systématique aux fichiers spécifiques pour les autographes : les chercheurs sont invités à faire du miel de toutes fleurs[2]. ”

Mises à part les bibliothèques de Crépy-en-Valois et de Creil, qui attribuent à leurs fonds locaux un rôle premier de lecture publique et, pour Creil, de documentation, toutes les autres bibliothèques placent la conservation au coeur de leurs préoccupations pour le fonds local. Ce souci de la conservation s'exprime d'abord dans l'organisation du classement des documents et, ensuite, dans la politique de communication au public.

---

[1]André-Pierre Syren, “ La bibliothèque localement universelle ”, op. cit., p. 14.
[2]André-Pierre Syren, “ Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ”, op. cit., p. 36.

Dans les bibliothèques petites et moyennes, la conservation n'est pas incompatible avec le libre accès. Ainsi, à Senlis, une bonne partie des collections du fonds local est conservée dans la salle des usuels, qui est en libre accès. Par contre, dans les établissements plus importants (Beauvais et Amiens), la conservation en magasins est systématique.

Dans ces magasins, le système de classement varie, il peut être par ordre d'entrée (numérotation séquentielle) comme à Beauvais, par ordre d'entrée et par format (P, M, G à Noyon, in-folio, in-quarto,etc...à Compiègne), ou encore suivre le système de classification Dewey comme à Senlis. Dans beaucoup de bibliothèques, il existe une réserve[1](Amiens, Compiègne, Senlis, Beauvais), en principe mieux protégée que les autres magasins, où sont conservés les documents les plus précieux ou les plus rares de la bibliothèque.

Les bibliothécaires veillent à la bonne conservation des documents en surveillant les conditions climatiques des locaux et en les rangeant dans du matériel adapté : meubles spéciaux pour conserver les cartes et plans à plat à Senlis, à Compiègne, boîtes à archives pour les brochures et les journaux dans la plupart des bibliothèques, boîtes pour affiches de grand format à Senlis.

L'acquisition de ce matériel de conservation représente un coût élevé pour les petites bibliothèques. Les aides de la Direction du Livre et de la Lecture diminuent. Certaines collections sont reliées, mais les budgets consacrés à la reliure sont de moins en moins importants. Les bibliothèques procèdent également à la restauration d'ouvrages endommagés, surtout pour les livres anciens. Ces opérations, financées par la Direction du Livre et de la Lecture et réalisées par la BNF, nécessitent un montage de dossier et une procédure plus difficiles qu'auparavant.

S'il a le devoir de conserver soigneusement les collections du fonds local, le bibliothécaire doit également répondre aux demandes de consultation des documents. Comme le note François Hauchecorne, “ la contradiction entre conservation et communication est donc en ce cas poussée à l'extrême[2] ”. Pour concilier ces exigences opposées, les bibliothèques ont recours à plusieurs moyens.

Pour la production courante, les bibliothécaires achètent souvent les documents en plusieurs exemplaires, l'un étant placé en magasin à des fins de conservation, les autres étant mis à la disposition du public en prêt ou en consultation sur place. Par exemple, à Compiègne, les annexes disposent d'un rayon fonds local disponible en prêt ; à Beauvais, si les travaux universitaires ne sont acquis qu'en un exemplaire

---

[1]A ce propos, François Hauchecorne recommande de “ pousser plus loin que pour le fonds général le classement à la réserve, quand il s'agit du fonds local. ”, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 27.
[2]François Hauchecorne, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 27.

directement placé en conservation, les ouvrages de vulgarisation sont disponibles en libre accès en section adultes ou jeunesse.

Pour des documents plus anciens, les bibliothèques peuvent recourir aux reprints (par exemple pour la collection des Graves) pour épargner les originaux. Plus rares sont les politiques de fabrication des supports de substitution : Compiègne donne à consulter sous forme de photocopies les ouvrages vraiment menacés ; Amiens pratique la reproduction photographique ; Senlis a fait réaliser par les Archives départementales une campagne de microfilmage de journaux...mais il y a là certainement une pratique à généraliser, notamment pour la sauvegarde de la presse, partout très consultée et souvent très abîmée. Les documents de substitution sont également un bon moyen pour combler des lacunes dans les collections.

Quelle que soit la politique de conservation adoptée, et les moyens dont on dispose, il faut avoir à l'esprit que les collections restent conservées avant tout pour un usage par un public, donc s'efforcer de ne pas laisser l'usager sans solution s'il fait une demande, et ne pas oublier que " la nécessité de conservation ne doit en effet pas aller à l'encontre de l'information du public[1] ".

Après l'application aux fonds locaux de traitements spécifiques, le soin apporté à leur conservation et les précautions prises lors de leur communication, un dernier point est susceptible de poser problème ou d'être négligé : il s'agit de l'articulation entre le fonds local et le fonds général. Bertrand Calenge[2], et avant lui, Gérard Littler ont évoqué cet aspect important :

" Le fonds local et régional est évidemment en relation étroite avec les autres fonds de la bibliothèque qui apportent la documentation générale indispensable à toute étude particulière. Il importe donc que leur traitement, sans être identique, soit analogue afin que le lecteur puisse facilement passer de l'un à l'autre et tirer le meilleurs parti de leurs richesses mutuelles[3] ".

En effet, les fonds locaux, avec leurs propres systèmes de classement, leurs propres fichiers (souvent, leur informatisation n'est pas achevée) sont généralement mal intégrés dans le reste de la bibliothèque. A Beauvais, le conservateur est soucieux de cet isolement du fonds local, qui constitue un handicap à une plus grande exploitation des collections. A Senlis, Philippe Villain a permis une meilleure insertion du fonds local en y appliquant le système de classification Dewey comme aux autres collections, en informatisant l'ensemble des livres et brochures, et en adoptant en partie le libre accès.

---

[1]François Hauchecorne, " Fonds local et régional ", op. cit., p. 195.
[2]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 179.
[3]Gérard Littler, " Fonds local et régional ", op. cit., p. 195.

3. Quelques actions de valorisation

Les bibliothèques exploitent leurs fonds locaux au travers de diverses actions : expositions, publications, constitution de dossiers documentaires, séances de travail avec les classes, accueil d'auteurs locaux..

Les expositions sont souvent citées comme un bon moyen de mise en valeur des collections. Ces expositions peuvent avoir un caractère thématique (par exemple, sur Jeanne d'Arc, à Compiègne) et sont parfois l'occasion de partenariats avec des sociétés savantes, des associations, des établissements scolaires...Il peut s'agir également d'expositions plus légères, présentation de livres précieux sous vitrine par exemple : la bibliothèque de Clermont a ainsi présenté une série d'ouvrages restaurés, Amiens propose chaque mois ses “ vitrines du patrimoine ” où sont placés des documents extraits du fonds ancien et du fonds picard. Les bibliothèques sont également amenées à prêter des ouvrages pour des expositions à l'extérieur (à Paris, pour Compiègne), ou pour des expositions régionales[1].

Editer des catalogues ou des bibliographies est un autre moyen de mettre en valeur le fonds local. Ces éditions peuvent prendre plusieurs formes : liste d'acquisitions pour l'ensemble du fonds, où les documents du fonds local figurent dans une rubrique spécifique ou se repèrent par leur cote ; liste de nouveautés particulière au fonds local ; bibliographie thématique établie à l'occasion d'une exposition ou d'un événement ayant trait à la vie locale ; catalogue imprimé d'une partie du fonds ; voire catalogue de l'ensemble du fonds local ou régional.

La bibliothèque d'Amiens vient d'éditer un catalogue des acquisitions 1993 pour son fonds picard[2] ; la Médiathèque Antoine Chanut de Creil a établi une liste des documents du fonds local (mais où ne figurent pas les acquisitions des trois dernières années) ; à Senlis, Philippe Villain a rédigé également un catalogue du fonds local en 1984[3], incluant le fonds Gérard de Nerval, une liste des vedettes matières et une liste des périodiques ; à Compiègne existent deux catalogues spécialisés : un catalogue, déja ancien, du fonds Jeanne d'Arc, dont le conservateur actuel a rédigé un

---

[1]PICASCO, l'agence de coopération régionale, a organisé ces dernières années deux expositions : Trésors des bibliothèques de Picardie, en 1991, et Images de l'homme dans les livres imprimés du XVIe siècle conservés en Picardie, en 1995.

[2]Bibliothèque municipale d'Amiens, *Fonds picard : acquisitions 1993*, catalogue réalisé par Catherine Prévéral, Amiens, 1996, 71 p.

[3]Bibliothèque municipale de Senlis, *Catalogue du fonds local et régional (imprimés*), rédigé par Philippe Villain, Senlis, 1984, 64 p.

supplément, et le catalogue du fonds Jacques Mourichon[1], établi à la suite du legs fait par ce dernier de ses collections à la ville de Compiègne.

Tous ces documents, s'ils sont largement diffusés auprès des usagers et des autres bibliothèques de la région, rendent d'appréciables services. Mais se pose le problème de leur difficile mise à jour, que les bibliothécaires n'ont pas toujours le temps d'effectuer.

Une autre forme d'exploitation documentaire consiste à constituer des dossiers thématiques, ou dossiers de presse. Beaucoup de bibliothèques visitées pratiquent cette activité, ou très ponctuellement comme à Beauvais, ou beaucoup plus systématiquement comme à Amiens ou à Creil. Très sollicités, ces dossiers nécessitent une actualisation permanente, et sont donc très gourmands en temps de travail. Gérard Littler, tout en reconnaissant leur utilité, met le bibliothécaire en garde contre leur éventuelle redondance :

“ Il convient de se rappeler cependant que de nombreux services de documentation d'organismes publics, semi-publics ou même privés effectuent un travail identique et accueillent très largement les usagers de la bibliothèque[2]. ”

Effectivement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beauvais, par exemple, constitue des dossiers sur l'économie régionale et les entreprises locales, et les rend accessibles à un large public. La bibliothèque municipale n'a pas intérêt à refaire des travaux qui sont déja effectués par ailleurs. Il lui suffit de connaître ces ressources documentaires pour pouvoir y orienter les usagers.

L'accueil d'auteurs locaux à la bibliothèque permet d'animer le fonds local, encore souvent considéré comme un fonds savant. Ce type d'animation peut prendre plusieurs formes : de la séance de dédicaces (Senlis) à la lecture de textes (Bernard Noël à Beauvais), parfois intégrées à des manifestations plus larges (expositions), en passant par la conférence ou la table-ronde avec le public (Amiens), ou encore la participation à un atelier (la bibliothèque de Clermont a accueilli l'écrivain Jean Le Mauve pour un atelier d'imprimerie). L'intervention d'un auteur local peut également s'inscrire dans la durée avec les résidences d'écrivains.

Comme autre axe d'exploitation possible des fonds locaux figure le travail avec les scolaires. Depuis longtemps, les professionnels, tels Gérard Littler ou François Hauchecorne, ont constaté que “ l'orientation de la pédagogie vers la connaissance du milieu multiplie les demandes tournées vers le fonds local et régional[3] ”. Cette remarque est encore valable aujourd'hui.

---

[1] Bibliothèque municipale de Compiègne, *Fonds local et régional Jacques Mourichon et Suzanne Mourichon née Ladan-Bockairy : catalogue*, Brigitte Sibertin-Blanc Durand, Compiègne, 1994.
[2] Gérard Littler, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 193.
[3] François Hauchecorne, “ Fonds local et régional ”, op. cit., p. 28.

L’ utilisation des fonds locaux à des fins scolaires commence par l’aide qu’apporte le bibliothécaire à l’élève dans ses recherches. Force est de constater que les collections, souvent précieuses et fragiles, mais également difficiles d’accès, ne conviennent pas toujours aux demandes de l’élève, venu chercher quelques renseignements simples sur l’histoire ou la population de sa ville, ou encore l’économie de son département. Conscients de ce problème, les bibliothécaires tentent d’y répondre par des moyens variés : les dossiers thématiques peuvent être une solution.

A Beauvais, un petit rayonnage en libre accès, installé en section jeunesse, rassemble de la documentation simple sur la ville, le département et la région. A Compiègne, le conservateur a rassemblé, sous forme d’un dossier facile d’accès, de nombreux renseignements sur l’histoire et la vie locale : liste des maires depuis 1945, brèves notices sur les personnages célèbres de la ville...

Les scolaires sont également accueillis dans les bibliothèques collectivement, pour visiter les fonds patrimoniaux ou pour des séances de travail thématique : la bibliothèque de Clermont a ainsi travaillé avec une classe du lycée pour le bicentenaire de la Révolution française. Certaines actions peuvent s’intégrer au programme de classes patrimoine (comme à Senlis). Toutes ces activités peuvent également concerner d’autres groupes d’enfants, par exemple, Clermont travaille beaucoup avec le centre de loisirs.

Quelques établissements organisent des manifestations périodiques ; parmi celles-ci, le Salon du livre d’histoire, qui se tient tous les deux ans à Senlis. Cette année, son stand d’histoire locale et régionale, sera particulièrement important. Ce sera également l’occasion d’accueillir un auteur local, pour animer un atelier d’écriture avec des enfants de 9-11 ans : l’objectif sera de rédiger une nouvelle à trame historique, en partant des documents de la bibliothèque sur l’histoire locale.

4. L’apport possible des nouvelles technologies

La modernisation des fonds locaux des bibliothèques municipales passe avant tout par leur informatisation. C’est en effet le catalogue informatisé qui permet la meilleure exploitation de ces collections spécialisées, et leur intégration au fonds général. Or si toutes les bibliothèques étudiées sont maintenant informatisées (Amiens, Beauvais, Crépy-en-Valois, Creil, Compiègne avec OPSYS, Senlis avec TOBIAS, Clermont-de-l’Oise et Noyon avec LIBER), et si certaines pensent à leur deuxième informatisation, le traitement informatique des fonds locaux est inégalement avancé.

A Senlis, à Chantilly, à Creil, à Amiens, les livres et les brochures ont été informatisés. Sont en cours de traitement, les autres types de documents, notamment la presse et les documents iconographiques. A Beauvais, à Noyon, à Clermont, à Compiègne, le catalogage rétrospectif est en cours. Il progresse généralement assez lentement compte-tenu de la priorité donnée à l'informatisation des ouvrages en libre accès. Pour en venir à bout plus rapidement, les bibliothèques auraient besoin de personnel temporaire qualifié en supplément.

Parmi les avantages apportés par l'informatisation des fonds locaux, la possibilité de consulter le catalogue à distance par Minitel est tout à fait intéressante. En effet, grâce à cet outil, les bibliothécaires peuvent interroger la base bibliographique d'autres bibliothèques de la région en vue, par exemple, d'une demande de prêt, ou en cas d'hésitation pour une acquisition. En réalité, si plusieurs établissements proposent ce service (Chantilly, Beauvais, Senlis), il est davantage envisagé à destination du public que comme un outil pouvant relier les bibliothèques entre elles. Les postes Minitel sont rares et protégés - souvent placés dans le bureau du directeur - pour éviter les excès que l'on sait, et les bibliothécaires s'en servent peu pour interroger l'OPAC d'autres établissements.

Rien n'existe dans le département de l'Oise en matière de mise en réseau informatique. Plusieurs professionnels souhaitent la mise en place d'un catalogue collectif, ce qui serait particulièrement intéressant pour les fonds locaux, et certains vivent cette absence de coopération comme un échec, ou reportent leurs espoirs sur un réseau Internet.

Travaillant encore à l'informatisation de leur fonds local, peu avancées dans le domaine de la mise en réseau, les bibliothèques de l'Oise sont encore loin de la réalité décrite par André-Pierre Syren :

“ Puisque l'informatique permet de combiner l'ensemble des informations “ comme un grand hypertexte mouvant ”, est-il encore opportun de s'attacher à la notion spatiale de collection? Les réseaux abolissent les distances, l'électron se propose de supprimer la réalité matérielle des documents[1] ”.

Autre apport des nouvelles technologies, le développement des nouveaux supports de stockage de l'information permet de réconcilier conservation et communication des documents patrimoniaux. La littérature professionnelle sur le sujet, composée pour l'essentiel d'articles assez anciens, en parle peu. Seul, *Le métier de bibliothécaire,* aborde franchement la question :

---

[1]André-Pierre Syren, “ La bibliothèque localement universelle ”, op. cit., p. 13.

“ L’évolution de la technologie permet et permettra de plus en plus la conservation et la préservation des originaux car la communication s’effectuera au moyen de documents de substitution. Ceux-ci allant du plus simple, la photocopie, au plus sophistiqué, le vidéodisque. Le microfilm est très utilisé pour la consultation de la presse régionale, en attendant le transfert sur disque optique numérique (DON). Les photos, cartes postales, documents graphiques, peuvent maintenant bénéficier d’un appareil numérisateur, le DCS 200 de Kodak qui les déchargera sur ordinateur. Et la liste n’est pas close[1] ”.

Si l’on peut être septique sur l’avenir du vidéodisque, dont l’usage ne s’est jamais vraiment développé, on ne peut que constater l’essor pris dans les bibliothèques par le CD-Rom. En ce qui concerne les fonds locaux, le CD-Rom peut servir de document de substitution - en vue de protéger les originaux- au même titre que la photocopie, la photographie ou la microforme, mais avec des capacités de stockage considérables, et une grande souplesse d’utilisation.

Mais il peut constituer également un outil de promotion intéressant pour la bibliothèque si elle s’en sert pour présenter une collection de documents rares et précieux, ou encore un moyen de coopération utile s’il sert de support à un catalogue collectif des fonds patrimoniaux régionaux. Ses usages sont donc multiples. Mais si la réalisation technique des CD-Rom est maintenant éprouvée, si les coûts de fabrication se révèlent abordables, il reste à mettre en oeuvre des projets précis : quels produits réaliser, quelle technique utiliser, quels partenaires adopter, quelle diffusion du CD-Rom envisager?

Les bibliothèques de l’Oise se sentent très diversement concernées par l’utilisation de ces nouvelles technologies en général, et par les possibilités qu’elles offrent pour la consultation et la promotion des fonds locaux en particulier. Dans les petites bibliothèques, la priorité est au développement de la lecture publique : ouvrir ou développer un équipement, informatiser un fonds, obtenir ou conserver des moyens suffisants pour fonctionner...Le CD-Rom n’y est pas encore présent.

Les bibliothèques plus importantes (Beauvais, Amiens, Senlis) connaissent mieux ce support qu’elles utilisent pour la récupération des notices bibliographiques, ou qu’elles commencent à mettre à la disposition du public (postes de consultation à Senlis, projet en cours à Beauvais). Leurs responsables envisagent sérieusement l’utilisation du CD-Rom pour la conservation et la mise en valeur des fonds patrimoniaux : les priorités définies concernent les collections iconographiques et la

---

[1]Association des Bibliothécaires Français, *Le métier de bibliothécaire*, op. cit., p. 319.

presse locale et régionale. En attendant, les conservateurs sont particulièrement attentifs aux expériences menées dans d'autres établissements.

Si les fonds locaux et régionaux font l'objet d'une bibliothéconomie quelque peu différente des fonds généraux, c'est en raison de leur caractère patrimonial d'une part, et spécialisé d'autre part. La tâche est difficile pour leurs responsables qui doivent à la fois les entourer de leurs soins pour leur assurer de bonnes conditions de conservation, un enrichissement régulier, un traitement efficace, une exploitation intéressante, tout en ayant à l'esprit, comme nous le rapelle Bertrand Calenge, que " ces fonds ne doivent pas amoindrir la vie des fonds courants[1] ".

Mais au-delà de cet aspect bibliothéconomique, les fonds locaux sont encore remarquables par les multiples relations qu'ils suscitent, ou qu'ils devraient susciter.

[1]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit.

IV. Les fonds locaux, centres de relations multiples

Introduction

Un premier type de relations unit le fonds local ou régional à son public, ou plutôt à ses publics, car ceux-ci se sont diversifiés. Cette relation s'établit de manière différente pour les fonds locaux et pour les fonds généraux. Ensuite, le fonds local rend nécessaires les rapports avec de nombreux organismes, acteurs de la vie locale : administrations, associations, libraires, éditeurs, centres de documentation, établissements scolaires...Enfin, le fonds local peut encore être prétexte à des liens entre les bibliothèques de la région.

Ces trois modes de relations - avec les publics, avec les organismes locaux, avec d'autres bibliothèques - méritent d'être davantage développés si l'on souhaite rendre plus vivants encore les fonds locaux des bibliothèques municipales.

1. Les publics

Les fonds locaux sont constitués bien évidemment pour un usage par un public. Mais, à la différence des fonds généraux, mis à la disposition du public actuel de la collectivité, les fonds locaux sont conservés et enrichis à l'intention aussi bien d'un public futur que du public présent, et d'un public extérieur que d'un public local[1].Contrairement à ce qu'on pourrait penser dans le cas d'un fonds spécialisé, le public potentiellement visé est donc très large.

Comme nous ne savons pas ce que sera l'utilisation des fonds locaux par les générations futures, nous devons nous contenter d'observer quels sont les usages des publics actuels vis-à-vis de ces collections. Tous les auteurs ont constaté depuis les années 1980 une augmentation des demandes concernant ces fonds et une diversification des publics intéressés. Anne-Marie Bertrand a bien décrit ce phénomène :

" Les rares et sages érudits locaux ont cédé la place non seulement aux chercheurs (en histoire sociale, histoire régionale, histoire des sciences...) et aux étudiants [...], mais aussi aux généalogistes amateurs, aux historiens du dimanche, aux lycéens qui préparent un dossier, aux collégiens qui cherchent une réponse à une question [...], aux journalistes, aux éditeurs, aux documentalistes et à tous ceux qui,

[1]Voir Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, Chapitre II.

pour des raisons utilitaires, esthétiques ou personnelles, souhaitent, demandent, exigent d'avoir accès à ce patrimoine qui est le leur[1] ".

Les bibliothécaires doivent donc s'adapter à ces usages multiples des fonds locaux, répondre aux demandes croissantes de consultation tout en veillant à la préservation des documents, et faire des efforts de médiation importants en direction des nouveaux publics peu habitués aux techniques de la recherche documentaire.

a) Les chercheurs amateurs locaux

Premier public bien individualisé, les chercheurs locaux restent bien représentés parmi les usagers des fonds locaux. Souvent très assidus de la bibliothèque, parfois membres d'une société savante locale, ils n'ont pas toujours été forcément aussi " rares " ni surtout aussi " sages " que le note Anne-Marie Bertrand. Parfois exigeants, ils nourrissent souvent un sentiment très fort vis-à-vis des collections, et par le passé, avaient souvent leurs entrées dans les magasins, et le (passe)-droit d'emporter les ouvrages à leur domicile, qu'ils n'étaient pas toujours empressés de restituer.

Après ce portrait quelque peu caricatural des érudits locaux, il faut leur rendre justice en soulignant l'importance de leur action, eux qui débroussaillent, analysent, synthétisent la documentation locale, et enrichissent à leur tour par leurs écrits ou leurs dons les fonds locaux. Mémoires vivantes de la collectivité, ils sont également en mesure d'apporter aide et conseils significatifs aux bibliothécaires dans leur connaissance du milieu local. Ce sont surtout des historiens qui travaillent sur un sujet précis de l'histoire locale, ou des généalogistes.

b) Les scolaires

Deuxième groupe bien identifié d'usagers, les scolaires sont sans doute les plus nombreux. Ils viennent à la bibliothèque, de l'école primaire à la terminale, demander un renseignement ponctuel sur le tourisme local ou préparer un dossier sur un personnage historique, ou encore visiter les collections patrimoniales. Au début des années 80, Gérard Littler remarquait " l'orientation nouvelle de la pédagogie scolaire qui cherche de plus en plus à éveiller les élèves aux connaissances générales à partir de l'étude des réalités locales[2] ".

Ce public scolaire pose deux difficultés, soulignées par les professionnels rencontrés. La première concerne la conservation des documents : que les élèves puissent avoir accès aux collections est tout à fait légitime, mais laisser manipuler les

---

[1]Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*, op. cit., p. 157.
[2]Gérard Littler, " Fonds local et régional ", op. cit., p. 187.

journaux locaux du XIXe siècle par des classes entières à longueur d'année finit par poser problème. La solution est à rechercher dans les documents de substitution, le CD-Rom en particulier devrait très bien convenir à cet usage de découverte des collections. La deuxième difficulté est de rendre accessible à ce public, notamment aux plus jeunes, l'information contenue dans la documentation locale : cela peut se faire selon les cas par des actions de formation à la recherche documentaire, ou l'élaboration de documents de synthèse d'accès aisé : dossiers documentaires par exemple.

c) Les universitaires

Ils constituent un troisième groupe d'utilisateurs, déja plus rares dans les établissements étudiés. Etudiants en maîtrise ou en 3e cycle, professeurs, ils se rendent souvent dans les bibliothèques pour étudier quelques documents précis, souvent rares et précieux : manuscrits à Senlis, Missel de Noyon à la Bibliothèque du Chapître, documents sur le jansénisme à Beauvais,...

Ce public est également un moyen d'enrichissement pour les bibliothèques qui encouragent toujours vivement les chercheurs à déposer leurs mémoires, thèses et autres travaux, souvent très intéressants pour le fonds local. Mais ce dépôt reste aléatoire et beaucoup de ces travaux échappent malheureusement aux bibliothèques.

Dans certains cas, le public étudiant peut également poser problème, par exemple lorsqu'il demande aux bibliothécaires de lui fournir des bibliographies toutes faites.

d) Les autres publics

A côté de ces trois publics bien circonscrits, il existe toutes sortes d'usagers susceptibles de recourir ponctuellement aux fonds locaux ou régionaux : participants à un rallye (apparemment très prisés dans l'Oise) venus demander un renseignement précis, particulier à la recherche d'un fait divers dans la presse locale, nouvel arrivant dans la commune désireux de s'instruire sur son nouveau lieu de vie...

Il faut s'arrêter un instant sur le cas des professionnels - documentalistes, éditeurs, journalistes - venus consulter les collections du fonds local à des fins de publication. Les bibliothèques peuvent avoir à faire à de telles demandes, notamment les plus importantes d'entre elles, même si cela reste rare. Les bibliothèques d'Amiens et de Beauvais ont envisagé le cas et pris des dispositions particulières à cet égard.

A Beauvais, le règlement intérieur de la bibliothèque, remanié en juillet 1996, en détermine les conditions :

“ Article 6 : utilisation des documents à des fins de publication ou d’exploitation publique.

L’utilisation des collections des bibliothèques municipales à des fins de publication ou d’exploitation publique est soumise à la conclusion d’un contrat entre l’utilisateur et la Ville de Beauvais. Le contrat peut prévoir la perception de droits et comprendra le don grâcieux d’un certain nombre d’exemplaires à la Ville. Dans tous les cas, la provenance des documents utilisés sera lisiblement indiquée sur la publication ”.

A Amiens, la bibliothèque perçoit en droits de reproduction 200 F par cliché, sauf dans le cas d’une publication universitaire, exonérée du paiement, mais qui doit faire obligatoirement l’objet d’un dépôt en un exemplaire. Le conservateur remarque l’usage intensif que font les éditeurs de fac-similés des collections de la bibliothèque. Réalisés à partir d’ouvrages tombés dans le domaine public, enrichis le plus souvent d’aucun travail scientifique, ces petits livres sont généralement vendus chers.

e) Les demandes par correspondance

Des demandes arrivent aussi dans les bibliothèques par courrier, de toute la France et de l’étranger. Ces requêtes sont extrêmement variées. Ainsi à Senlis, la bibliothèque a été sollicitée par un citoyen belge menant des recherches sur les blasons, par un Canadien voulant se renseigner sur un auteur local du XVIIIe siècle, mais les demandes les plus nombreuses concernent la Société d’histoire et d’archéologie de Senlis. A Beauvais, un Australien cherchait des renseignements sur un combat aérien de la Deuxième guerre mondiale, qui avait opposé, dans le ciel beauvaisien, un pilote de sa connaissance à l’aviation allemande...

Ces demandes sont généralement bien ciblées, et les bibliothécaires y répondent par une lettre, un envoi de photocopies, ou encore un conseil d’orientation. Pour ces demandes par correspondance comme pour les autres, ils essaient de ne pas laisser l’usager sans solution.

2. Les partenaires locaux

Développer des liens avec d’autres organismes est un impératif pour les bibliothèques municipales qui souhaitent enrichir et faire vivre leurs fonds locaux et régionaux. Parmi ces partenaires locaux de la bibliothèque, on peut distinguer ceux qui produisent ou fournissent des documents (libraires, administrations, sociétés savantes, partis politiques, offices du tourisme, associations...) et ceux qui proposent une autre

offre d'information sur le milieu local (centres de documentation, musées, archives municipales ou départementales).

Les contacts avec les acteurs de la vie locale susceptibles de produire de l'information sont extrêmement importants pour l'enrichissement du fonds local. Ils permettent ainsi une collecte à la source d'une documentation peu diffusée et souvent d'un grand intérêt. Ils permettent également d'embrasser une multitude de points de vue : le regard porté sur la collectivité n'est pas le même pour un membre de la société de généalogie, le responsable local d'un parti politique, le président d'une association et le photographe du journal local. Or pouvoir saisir la vie locale en train de se dérouler (mutation d'un quartier, mouvement social dans la plus grosse entreprise de la ville, émergence d'un groupe de rock local) à travers ses acteurs est peut-être le plus difficile, mais aussi le plus intéressant, pour la mémoire collective.

Parmi ces acteurs de la vie locale, les sociétés savantes ont depuis longtemps entretenu des liens étroits avec les bibliothèques municipales de l'Oise. Chaque ville possède une ou plusieurs sociétés savantes, historique, archéologique, géographique, scientifique, ou plus spécialisée comme le Groupe de recherche et d'étude de la céramique du Beauvaisis. Elles connaissent depuis quelques années un certains renouveau avec l'arrivée en leur sein d'étudiants, et une diversification de leurs activités : le GEMOB (Groupe d'étude des monuments et oeuvres d'art du Beauvaisis) organise visites et voyages.

Ces sociétés savantes publient des documents qu'elles déposent (ou qu'elles vendent) à la bibliothèque, et leurs membres mènent également des travaux personnels, souvent en ayant recours aux fonds locaux. Dans certains cas, les rapports sont encore plus étroits : à Clermont-de-l'Oise, la bibliothèque municipale sert de siège à la société savante ; à Compiègne, le conservateur est également secrétaire de la société historique de la ville.

Autres partenaires locaux de la bibliothèque, les établissements qui ont, comme elle, une mission d'information sur l'histoire ou l'environnement local : les musées, les archives, les centres de documentation. Les bibliothèques ne peuvent pas ignorer ces structures lorsqu'elles définissent leur politique de constitution des fonds locaux. Leur existence va dans une certaine mesure guider les choix des bibliothécaires, comme l'explique Nicole Simon :

“ Selon l'importance de la ville et l'existence ou non dans la ville des services cités plus haut [archives municipales, archives départementales, musée municipal] le fonds local de la bibliothèque sera plus ou moins étendu, comprendra ou non des

manuscrits, des estampes, gravures, photographies, périodiques, documents audiovisuels.[1] ".

Certaines de nos bibliothèques travaillent ainsi avec les musées : à Noyon, la bibliothécaire connaît la bibliothèque du Musée Calvin, et essaie d'organiser une complémentarité entre celle-ci et le fonds Calvin de la bibliothèque municipale ; à Clermont-de-l'Oise, la bibliothécaire souhaite renforcer la coopération avec l'écomusée ; à Compiègne, ce travail de complémentarité avec le musée Vivenel est encore poussé plus loin puisqu'il devrait aboutir à une mise en réseau informatique des deux établissements.

Les archives, municipales ou départementales, jouent également un rôle fondamental pour la mémoire locale :

" Au carrefour de missions administratives, patrimoniales et culturelles, les services d'archives occupent une place primordiale dans le paysage documentaire [...]. Elles peuvent, d'une part apporter réflexion et compétences pour l'élaboration d'une politique coordonnée des fonds locaux des bibliothèques publiques ; d'autre part, valoriser la recherche en repérant et collectant la littérature grise produite par l'administration et les secteurs para-publics[2] ".

Les bibliothèques étudiées entretiennent bien quelques rapports avec les archives municipales ou départementales : échanges d'informations, réorientation des usagers vers ces structures, mais cela reste très ponctuel. La seule réelle action de coopération mentionnée est la campagne de microfilmage de journaux locaux de la bibliothèque municipale de Senlis effectuée par les archives départementales.

De nombreuses communes de l'Oise ne disposent pas de services d'archives municipales organisés pour accueillir le public. Cela explique que pendant longtemps, les bibliothèques ont conservé les archives, et les bibliothécaires joué les archivistes en plus de leurs autres travaux.

La coopération avec les archives est à développer, en particulier avec les archives départementales de l'Oise : ce service, puissant, bien organisé, a la chance d'avoir échappé aux destructions de 1940. Ses collections imprimées, très riches dans les domaines de l'histoire locale et de la presse régionale entre autres, recoupent en grande partie les fonds locaux des bibliothèques municipales, mais en complètent également les lacunes. Dotée de moyens techniques importants (ateliers de photographie, ateliers de reliure...), les archives départementales apparaissent comme un partenaire plein de ressources...Conseils pour la conservation des fonds locaux,

[1]Nicole Simon, " La bibliothèque, mémoire de la vie locale d'hier et d'aujourd'hui ", op. cit.
[2]Isabelle Grimaud, *Archives du Tarn et documentation locale*, mémoire de DCB, ENSSIB, Villeurbanne, 1993, 102 f.

prestation de service pour l'élaboration de documents de substitution, entente préalable dans la quête de dons et de legs auprès des personnalités locales, sont autant d'axes de coopération possible.

Autres partenaires potentiels des bibliothèques, les centres de documentation spécialisés peuvent parfois proposer une information d'intérêt local dans un domaine assez pointu, tout en étant largement ouverts au public. Ainsi, le centre de documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beauvais accueille aussi bien les chefs d'entreprises ou les particuliers qui désirent développer une activité, que les étudiants.Les bibliothécaires municipaux ont intérêt à bien connaître ces centres de ressources et leur offre documentaire, afin de pouvoir y orienter les usagers, et d'éviter de passer du temps sur des travaux qui y sont déja effectués (dossiers thématiques, revues de presse,...), tout en gardant à l'esprit que les finalités de ces centres de documentation sont différentes :

“ Par rapport aux organismes plus spécialisés, centrés sur l'information immédiate ou du moins récente, elle [la bibliothèque] assure, grâce au traitement et à la conservation des documents un rôle de réserve d'information dans le temps...[1] ”

Concernant ces ressources documentaires dispersées dans la ville, les politiques divergent : certains souhaitent les relier par un réseau informatique (projet à Amiens, projet à Compiègne entre le Musée Vivenel et la bibliothèque municipale) ; d'autres, comme Hugues Van Besien à Beauvais jugent leurs objectifs, leurs publics et leurs pratiques trop différents de ceux de la bibliothèque pour qu'une mise en réseau soit réellement intéressante, et surtout regrettent l'absence de personnel qualifié dans ces structures, ce qui rend difficile toute coopération.

Mais le réseau informatique n'est pas la seule voie possible : s'échanger la liste des périodiques que l'on reçoit, se rencontrer pour s'expliquer les grands principes de la politique d'acquisition que l'on pratique, s'envoyer les catalogues ou les bibliographies que l'on produit, participer en commun à la préparation d'une exposition..., les moyens de se (re)connaître entre établissements proposant de l'information locale sont multiples. L'essentiel est, pour les bibliothécaires, d'avoir à l'esprit la carte documentaire de leur agglomération.

3. Relations entre bibliothèques

[1]Jean-Louis Rocher, “ De la ville à la région ”, op. cit., p. 300.

Tous les professionnels s'étant intéressés aux fonds locaux ou régionaux ont souligné l'importance de la coopération entre bibliothèques dans ce domaine. Premier niveau de coopération, “ la connaissance très élaborée des autres fonds complémentaires, des bases et banques de données disponibles sur le sujet, donneront à la vie des fonds concernés une qualité d'exhaustivité au moins aussi grande que les documents réellement acquis et conservés[1] ”.

Un deuxième niveau de coopération, plus élaboré, consiste à organiser des actions communes à partir d'une politique de concertation :

“ Les responsabilités patrimoniales des bibliothèques des collectivités publiques doivent être assurées dans le cadre de coopérations, notamment par la constitution de catalogues collectifs, la gestion d'équipements collectifs, le développement d'une politique de conservation, de reproduction et de plans de sauvegarde concertés[2] ”.

En fait, ces politiques de collaboration entre bibliothèques, qui seules permettraient de constituer un maillage documentaire efficace à l'échelle d'un département ou d'une région, sont souvent au point mort. Isabelle Grimaud l'a remarqué pour le département du Tarn : “ Les fonds se constituent, se développent selon une rhétorique redondante qu'aucun travail d'harmonisation ne vient perturber pour l'améliorer [...]. Aucun échange bibliographique ne se fait pour l'instant entre BMC/BDP/BM[3] ”.

Dans l'Oise, on n'est guère plus avancé en ce qui concerne la coopération entre bibliothèques. Les différents bibliothécaires soulignent l'absence de concertation. Les relations se limitent le plus souvent, pour les fonds locaux, à une connaissance intuitive des collections des autres bibliothèques et à la pratique du prêt entre bibliothèques (en diminution nette depuis la suppression de la franchise postale). Certains collègues se connaissant bien s'échangent également de l'information bibliographique (entre Senlis et Beauvais, par exemple). Mais rien n'est systématisé.

Les structures de coopération régionales s'occupent d'autres secteurs : la section régionale de l'Association des Bibliothécaires Français plus particulièrement de la formation, et PICASCO, l'agence de coopération régionale, de promouvoir les fonds anciens et précieux au moyen d'expositions et de catalogues. Mais même dans ce domaine, le travail de coopération est laborieux, tant les priorités des différentes bibliothèques et les personnalités des bibliothécaires sont diverses.

---

[1]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 176.
[2]Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 176.
[3]Isabelle Grimaud, *Archives départementales du Tarn et documentation locale*, op. cit., p. 54-55.

La grande réussite qui émerge en matière de coopération entre fonds locaux reste le réseau documentaire bourguignon, toujours cité en exemple, ainsi par André-Pierre Syren :

" La politique de coopération en matière de fonds locaux actuellement mise en oeuvre en région Bourgogne par ABIDOC : établissement d'une carte d'harmonisation (géographique, et éventuellement, thématique) des acquisitions ; création d'une base bibliographique régionale avec répartition des charges de saisie des notices entre la bibliothèque municipale de Dijon et ABIDOC[1] ".

Mais, comme le note très justement Isabelle Grimaud, " sept ans de réflexion et d'action auront été nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de ce projet. La gestation des travaux coopératifs est longue et difficile. La mobilisation des acteurs demande une énergie sans cesse renouvelée[2] ". C'est là la première explication de l'absence de coopération entre fonds locaux des bibliothèques de l'Oise.

D'autres auteurs ont développé d'autres arguments. Ainsi, Anne-Marie Bertrand :

" Car c'est bien là l'une des difficultés de l'organisation actuelle des bibliothèques publiques : des établissements indépendants les uns des autres et ne gérant officiellement aucune mission au cadre supracommunal[3] ".

Si un statut des bibliothèques municipales à vocation régionale est institué, cela obligera ces grands établissements à se repositionner par rapport aux autres bibliothèques de la région. Pourront-elles être le moteur d'une politique de coopération? Rien n'est moins sûr tant les bibliothèques plus petites redoutent une perte d'autonomie par rapport à ces bibliothèques de région, une " mise sous tutelle " en quelque sorte (ainsi Beauvais, par rapport à Amiens). D'autre part, est-on certain que la région constitue la meilleure échelle pour toute forme de coopération? Pour les fonds locaux en particulier, le territoire de la région semble bien vaste...

André-Pierre Syren, pour sa part, s'appuie sur les travaux de Bertrand Calenge, pour affirmer que " le concept de collection permet de proposer un modèle de réseau davantage fondé sur un maillage spontané que sur une structuration pyramidale, ou sur l'utilisation d'une structure tout court[4] ". Il rejoint là la conception d'Hugues Van Besien, directeur de la bibliothèque municipale de Beauvais, qui en matière de fonds locaux envisage davantage de travailler avec Senlis, Creil et Compiègne, qu'avec Amiens et Saint-Quentin.

---

[1]André-Pierre Syren, " Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ", op. cit., p. 38.
[2]Isabelle Grimaud, *Archives du Tarn et documentation locale*, op. cit., p. 57.
[3]Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*, op. cit., p. 55.
[4]André-Pierre Syren, " La bibliothèque localement universelle ", op. cit., p. 14.

André-Pierre Syren souligne encore un autre obstacle à la coopération entre bibliothèques en matière de fonds locaux : faute de bibliothèques ayant un rôle supracommunal, c'est souvent au travers des agences régionales de coopération que s'organisent ces tentatives de travail en commun. Or, ces agences, associations de type “ Loi de 1901 ” fonctionnent avec des moyens financiers et humains souvent très réduits. C'est particulièrement le cas de PICASCO, qui souffre de la faiblesse de l'engagement de la Région dans son fonctionnement. Philippe Villain, directeur de la bibliothèque de Senlis et qui s'est longtemps investi dans PICASCO le regrette.

Dans ce paysage assez désert de la coopération entre bibliothèques se dessine un nouveau projet. Dans le cadre d'un contrat de plan Etat-Région, il a été demandé aux quatre bibliothèques d'Abbeville, d'Amiens, de Beauvais et de Saint-Quentin de se constituer en réseau et de présenter un projet commun pouvant bénéficier de financements importants, surtout en investissement.

Quelques pistes de réflexion ont d'abord été définies par les représentants des quatre bibliothèques, qui se sont réunis à plusieurs reprises avec le Conseiller pour le livre de la DRAC, puis un projet plus construit a été élaboré en concertation avec un consultant chargé de remettre un rapport final[1] en novembre 1996.

Ce rapport propose de développer la coopération autour de trois projets. Le premier d'entre eux concerne la “ valorisation des fonds locaux et régionaux ”, et se décline en trois sous-projets : l' “ identification des “ fonds locaux et régionaux ” existants et de leur complémentarité ”, l' “ organisation concertée de la collecte ”, et la “ mise en valeur des fonds les plus significatifs et les plus complémentaires au niveau régional ”, notamment au moyen d'un catalogue collectif et de l'édition de CD-Rom. Les quatre bibliothèques ont indiqué comme priorités parmi leurs fonds d'intérêt régional, les cartes postales et les collections spécifiques, comme le fonds Bucquet-aux-Cousteaux de Beauvais ou les plaques photographiques d'Amiens. Il est en outre précisé dans le rapport que ces projets “ devront être ouverts à d'autres bibliothèques de la région, notamment au Sud de celle-ci ”.

Ce projet de réseau de villes représente une chance pour la coopération entre bibliothèques en Picardie : la mobilisation des acteurs qu'il suscite, les moyens qu'il met en oeuvre pourraient bien être à l'origine d'un réseau documentaire régional, “ à l'image du projet en cours dans la région Basse-Normandie ”.

La coopération au niveau régional, ou départemental, est nécessaire afin que “ chaque bibliothèque remplissant son rôle à son échelle, il se constitue de la sorte une

---

[1]Bureau Van Dijk (ingénieurs conseils en gestion), *Réseau informatique des bibliothèques lecture publique : projet de réseau de villes/PACT Abbeville, Amiens, Beauvais, Saint-Quentin : rapport final*, rédigé par Jean-Paul Roux-Fouillet, Bureau Van Dijk, Paris, 1996.

constellation de points forts de la documentation locale et se réalise naturellement un réseau documentaire régional et efficace[1] ".

Cependant, ni l'existence de structures de coopération régionales, ni les financements de l'Etat, ni les moyens techniques de communication à distance ne sauront suffire s'il n'y a pas, au préalable, un acte politique d'engagement des acteurs locaux. " Toute coopération gagne à partir des co-opérateurs plutôt qu'à se régler localement sur des objectifs nationaux[2] " remarque André-Pierre Syren.

---

[1]Gérard Littler, " Fonds local et régional ",op. cit., p. 188.
[2]André-Pierre Syren, " La bibliothèque localement universelle ", op. cit., p.13.

Conclusion

Le fonds local constitue la collection qui relie directement la bibliothèque municipale à son environnement. Il est extrêmement important, autant pour l'identité de la bibliothèque elle-même que pour l'identité de la collectivité dont il conserve la mémoire.

A la fois fonds patrimonial et fonds spécialisé, le fonds local - autrefois fonds savant - s'est ouvert, depuis une décennie ou un peu plus, à des publics plus variés. Se pose ainsi de manière cruciale la contradiction entre communication et conservation de ces collections souvent fragiles, que les documents de substitution traditionnels ou issus des nouvelles technologies peuvent aider à résoudre.

D'un point de vue bibliothéconomique, les fonds locaux posent des problèmes spécifiques pour leur collecte, leur traitement, leur conservation, leur exploitation. Les bibliothèques municipales de l'Oise s'efforcent d'y répondre, par des politiques et des pratiques variées, mais sans toujours disposer des moyens financiers et surtout humains suffisants. Or, comme le remarque André-Pierre Syren, “ en un certain sens, le fonds local est une somme de “ + ”. Plus d'exhaustivité - toute relative qu'elle demeure - . Plus de travail pour le traitement documentaire[1] ”.

Cependant, il y a certainement des efforts à poursuivre et des politiques à mettre en place, dans au moins deux directions.

Premier axe de développement possible, l'exploitation des fonds locaux en direction du “ grand public ”, souvent intéressé par la mémoire locale. Les bibliothèques municipales pourraient sans doute s'inspirer des expériences de valorisation, en particulier commerciale, développées de plus en plus par les musées aussi bien que par la Bibliothèque Nationale de France. Cela viendrait compléter les actions de sensibilisation déja menées dans le cadre des Journées du patrimoine ou du Temps des livres, par exemple.

En outre, il semble nécessaire, toujours dans cette optique d'élargissement du public, d'ancrer davantage les fonds locaux des bibliothèques municipales dans leur environnement quotidien en développant, à côté des collections de conservation, un pôle d'information sur la vie locale : pouvoir consulter - comme à Creil - dans un espace individualisé, programmes culturels, dossiers d'informations pratiques, brochures d'organismes, revues locale...Ainsi, la “ mémoire locale ” consultable dans le fonds de conservation se renforce d'un volet “ actualité locale ”, indispensable regard sur la vie locale en train de se dérouler.

---

[1]André-Pierre Syren, “ Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ”, op. cit., p. 31.

Le deuxième axe de développement à privilégier pour les fonds locaux est bien entendu la coopération entre établissements et l'élaboration d'outils communs. Etroitement lié à son environnement géographique, le fonds local de chaque bibliothèque municipale est unique, mais complémentaire des autres fonds locaux du département et de la région.

Etablir une cartographie détaillée des collections, élaborer un catalogue collectif ou encore un plan de collecte partagée...la coopération peut prendre des formes diverses, mais elle est nécessaire à la cohérence du maillage documentaire du territoire. Dans ce domaine, la mise en place du Réseau de villes Abbeville, Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, représente un espoir certain.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Association des Bibliothécaires Français. *Le métier de bibliothécaire.* 10e éd. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994.

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales : identité et environnement*. Paris : CNFPT, 1995.

BROCHON, Patrice (éd.). *Beauvais, mode d'emploi*. Beauvais : Beauvais-Média, 1989.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994.

FOSSIER, Robert (éd.). *Histoire de la Picardie*. Paris : Privat, 1988.

ODDOS, Jean-Paul (éd.). *La conservation : principes et réalités*. Paris : Ed du Cercle de la Librairie, 1995.

Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions. Vol. 2, Nord-Pas-de-Calais, Picardie. Paris : Payot, 1995.

Picardie. Centre Régional des Lettres. *Ecrire*. Creil : Ed. Dumerchez, 1992.

RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie.* 5e éd. revue et mise à jour. München, London, New-York, Paris : KG Saur, 1992.

Articles de périodiques

BONY, Françoise. “ Le fonds ancien, local et régional de la BM de Dieppe ”. *Livres-hebdo*. 1983-04-04, vol. V, n°14, p. 84-87.

CAMBEROUSSE, Martine. “ La littérature grise ”. *Bulletin des Bibliothèques de France*.1993, t. 38, n°5, p. 60-62.

FONS, Claire. “ Le fonds régional de la bibliothèque municipale de Rouen : réalités et perspectives ”. *Bulletin de l’Association des Bibliothécaires Français*. 1983, n°119, p. 22-25.

HAUCHECORNE, François. “ Fonds local et régional ”. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1982, t. 27, n°1, p. 25-30.

LITTLER, Gérard. “ La Bibliographie alsacienne, bilan et perspectives ”. *Bulletin des Bibliothèques de France.*1982, t. 27, n°5, p. 269-274.

Notre Histoire. Hors série n°7, spécial Picardie. Mai 1987.

RICHTER, Noë. “ La documentation locale ”. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1963, n°5, p. 201-207.

ROCHER, Jean-Louis. “ De la ville à la région : les bibliothèques municipales classées en question ”. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1984, t. 29, n°4, p. 299-306.

SURGET, Eric. “ Mémoire régionale : l’exemple de Niort ”. Bulletin de l’Association des Bibliothécaires Français. 3e trimestre 1993, n°160, p. 27-31.

SYREN, André-Pierre. “ Les fonds locaux de Champagne-Ardenne ”. Bulletin du Centre Régional du Livre (Champagne-Ardenne). 3e trimestre 1993, n°20.

SYREN, André-Pierre. “ La bibliothèque localement universelle ”. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 1995, t. 40, n°3, p. 8-15.

Colloques, journées d’étude

Association de l’Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires. *La documentation régionale*. Journées d’étude, Paris, 29-30 avril 1977, Paris, 27 janvier 1978, Villeurbanne et Lyon, 26-27 janvier 1979. Villeurbanne : Presses de l’ENSB, 1979.

LITTLER, Gérard. “ Fonds local et régional ”. Dans *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture. Ministère de l’Education Nationale. Direction des bibliothèques, des musées et de l’information scientifique et technique. Villeurbanne : Presses de l’ENSB, 1983.

RONSIN, Albert ; SIMON, Nicole . WEBER, Yvette ; PERETTI, Pierre de. “ La bibliothèque, mémoire de la vie locale d’hier et d’aujourd’hui ”. Carrefour n°1.

Dans *Lecture et bibliothèques publiques*. Actes du colloque, Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981. Lille : Office Culturel Régional Nord-Pas-de-Calais, 1982.

Mémoires

FEREY-PFALZGRAF, Nadine. *Acquisition et collecte des documents au Service de Documentation régionale de la bibliothèque municipale de Lyon*. Mémoire de DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1993.

GRIMAUD, Isabelle. *Archives du Tarn et documentation locale*. Mémoire de DCB. Villeurbanne : ENSSIB, 1993.

Catalogues des fonds locaux

Bibliothèque municipale d'Amiens. *Fonds picard : acquisitions 1993.* Catalogue rédigé par Catherine PREVERAL. 1996.

Bibliothèque municipale de Compiègne. *Fonds local et régional Jacques Mourichon et Suzanne Mourichon née Ladan-Bockairy*. Catalogue dirigé par Brigitte SIBERTIN-BLANC. 1994.

Bibliothèque municipale de Senlis. *Catalogue du fonds local et régional (imprimés*). Catalogue rédigé par Philippe VILLAIN. 1984.

Catalogues d'expositions

LABARRE, Albert. *Livres imprimés du XVIe siècle en Picardie*. Amiens : PICASCO, 1994.

RACINE, Françoise. *Images de l'homme dans les livres imprimés du XVIe siècle conservés en Picardie*. Amiens : PICASCO, 1995.

La plume et le plomb : trésors des bibliothèques de Picardie. Exposition réalisée par PICASCO, agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation de Picardie. Château de Pierrefonds, du 28 juin au 29 septembre 1991.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

SOMMAIRE